

Les communes deviendront propriétaires des 100 000 locaux commerciaux

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3994 - Jeudi 13 octobre 2016 - Prix : 10 DA

10^e anniversaire de l'assassinat de Rabah Aissat

Le FFS réclame la vérité

Page 24

Réunion entre tutelle et partenaire social

Benghebrit face à la polémique de la retraite anticipée

Page 3

Logiquement, c'est Trump qui devrait être élu

Par Mohamed Habili

L'actuelle campagne électorale américaine, puisqu'elle n'est pas seulement présidentielle, ne ressemble à aucune autre de l'histoire des Etats-Unis. C'est la première fois en effet, ou à peu près tout ce que compte l'establishment, dans sa double espèce de républicaine et de démocrate, est dressé pour empêcher l'élection d'un candidat, à peine républicain en l'occurrence : Donald Trump. Il convient de préciser un point. Ce ne sont pas tous les ténors républicains, pour nombre d'entre eux d'ailleurs en campagne pour leur propre compte, qui ont préféré prendre leur distance vis-à-vis du candidat à la présidence de leur propre camp, et sont allés jusqu'à appeler à ne pas voter pour lui. En réalité, seule une poignée d'entre eux a pris ce risque de perdre sur tous les tableaux : de ne pas être soi-même réélu tout en voyant Donald Trump élu quant à lui. Si ce n'est pas là l'hypothèse pour l'instant la plus forte, rien toutefois ne dit qu'elle n'a aucune chance de se concrétiser. Paul Ryan, le président de la Chambre des représentants, et à ce titre le chef de file des républicains, donne l'image même de qui ne sait plus à quel parti se résoudre. S'il était sûr que Trump va perdre, ce qui compte tenu des tout derniers sondages devrait aller de soi, il n'hésiterait pas un instant à appeler non pas seulement à ne pas voter pour celui-ci, mais à voter pour sa rivale démocrate.

Suite en page 3

Les concessionnaires annoncent une nouvelle augmentation de 15 à 20%

Les voitures neuves encore plus chères en 2017

Lire pages 2 et 11



Ph>D. R.

Découvrez plus
ooredoo



ooredoo.dz

Les concessionnaires annoncent une nouvelle augmentation de 15 à 20%

Les voitures neuves encore plus chères en 2017

■ Les prix des véhicules neufs connaîtront, très prochainement, une nouvelle flambée. Pour plus d'un, c'est la limitation des quotas qui a poussé les concessionnaires à augmenter leurs prix dans le but de porter à la hausse leurs bénéfices. Une décision qui se répercute négativement sur les concessionnaires mais aussi sur les acquéreurs qui doivent, encore une fois, casser leur tirelire.

Par Meriem Benchaouia

Décidément, les rappels à l'ordre du ministère du Commerce à l'adresse de certains concessionnaires automobiles n'ont servi à rien, du fait que ces mêmes concessionnaires n'ont rien fait pour éviter l'augmentation des prix des voitures importées, parfois exagérée, vu que certains modèles ont carrément doublé. En évoquant une éventuelle dévaluation du dinar et la hausse du prix d'acquisition auprès des constructeurs, le président de l'Association des concessionnaires automobiles algériens (AC2A), Sofiane Hasnaoui a annoncé que les prix des véhicules neufs devraient encore augmenter de 15 à 20% en 2017. «Pour 2017, il y aura d'autres augmentations des prix des véhicules neufs. On s'attend à une dévaluation supplémentaire de 15% du dinar par rapport aux autres monnaies. Cela va donc se répercuter systématiquement sur les prix des véhicules neufs qui devraient augmenter entre 15 et 20%», a indiqué M. Hasnaoui lors du forum du site web d'informations Algérie Eco. Abordant aussi la flambée actuelle des prix des véhicules neufs, il a expliqué que cela résultait non seulement de la dévaluation de 30% du dinar depuis les deux dernières années, mais aussi du coût de certains équipements qui étaient optionnels auparavant mais devenus obligatoires en application du nouveau cahier des

charges, notamment ceux liés à la sécurité (ABS-Airbag). Pour le président de l'AC2A, les augmentations des prix attendues pour 2017 seront engendrées par les quotas d'importation des véhicules neufs prévus pour l'année prochaine. A ce propos, il a expliqué que l'achat des véhicules neufs sera plus cher auprès des constructeurs à l'étranger du fait que ces derniers augmentent systématiquement les prix lorsque les commandes ne sont pas importantes. S'agissant des perspectives du marché des véhicules neufs en Algérie et de la tendance de la demande locale, M. Hasnaoui a prévu une persistance des perturbations entre l'offre et la demande, qui devraient durer deux années, et ce, jusqu'à l'installation effective dans le pays d'une industrie mécanique locale avec une offre qui répondra suffisamment à la demande. Selon lui, le marché algérien a un taux de pénétration des véhicules de 120 véhicules pour 1 000 habitants, un taux qu'il estime encore bas. Néanmoins, le marché local devrait connaître un «renversement» positif une fois que l'offre locale sera plus conséquente, a prédit M. Hasnaoui qui a considéré que le marché avait de «bonnes perspectives de croissance», surtout que sur un parc avoisinant les 6 millions de véhicules, 65% ont plus de 10 ans d'âge. Citant l'exemple de Renault Algérie, M. Hasnaoui a indiqué que l'usine de montage était «en avance» en termes de croissance par rapport



Ph/D.R.

aux prévisions initiales, en précisant qu'elle produisait actuellement 40 000 unités annuellement au lieu des 25 000 prévus au lancement. Abordant l'aspect social, il a fait savoir que dans le sillage de la crise financière et des mesures prises pour réduire les importations des véhicules (licences d'importations...), les concessionnaires ont perdu 50% de leurs effectifs qui étaient de 50 000 emplois directs et de

100 000 emplois indirects créés à travers les réseaux de distribution et les points de vente. Les concessionnaires s'attendent également à des pertes de 85% de leur chiffre d'affaires en 2016, selon M. Hasnaoui, précisant que les importations des véhicules neufs ne devraient pas dépasser les 600 millions de dollars pour cette année. En prévision de la dynamique attendue dans ce secteur, M. Hasnaoui a annoncé

que l'association qu'il préside a décidé de modifier sa dénomination pour devenir l'Association des concessionnaires et constructeurs automobiles algériens au lieu de l'Association des concessionnaires automobiles algériens, mais tout en gardant le même acronyme (AC2A).

M. B.

Lire également en page 11

Programme «100 locaux par commune» lancé en 2005

Les communes deviendront propriétaires des 100 000 locaux commerciaux

Un dispositif sera mis en place dès 2017 pour conforter les ressources financières des communes à travers le renforcement de leur patrimoine immobilier et des mesures fiscales, apprend l'APS auprès d'un haut responsable du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Parmi les mesures prévues par ce dispositif est la promulgation d'un texte réglementaire à la fin 2016 fixant les modalités de transfert de la propriété de certains biens vers les communes, indique le directeur des ressources et de la solidarité financière locale auprès de ce ministère, Azzedine Kerri. C'est dans ce sens que dès 2017, les communes deviendront propriétaires des 100 000 locaux commerciaux réalisés dans le cadre du programme «100 locaux par commune» lancé en 2005. Gérés jusqu'à par le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes, ces locaux seront introduits dans le patrimoine des communes lesquelles les loueront selon leur «valeur vénale». «Les jeunes bénéficiaires du dispositif de l'emploi des jeunes avaient été exonérés pendant 10 ans du paiement du loyer de ces locaux. Dès 2017, ils seront appelés à payer les loyers à la commune», fait savoir M. Kerri. C'est dans ce sens qu'un arrêté interministériel sera bientôt publié pour définir la valeur vénale de ces locaux commerciaux. D'autre part, le patrimoine immobilier communal inclura, dès 2017, les 700 marchés de proximité qui devraient d'être finalisés et livrés d'ici à la

fin de l'année en cours par Batimetal (groupe public de BTPH). Ces patrimoines s'ajouteront aux biens immobiliers dont disposent actuellement les communes, se composant globalement de 202 000 biens immobiliers dont 113 000 locaux commerciaux et 65 000 locaux à usage d'habitation ainsi que d'autres équipements (piscines, parkings, crèches communales...). Grâce à ce transfert de propriétés au profit des communes, le même responsable estime que la part de leurs ressources financières patrimoniales devrait passer de 10,3% de l'ensemble des ressources financières communales en 2016 à 20% en 2017, soit de 17 milliards de dinars (mds DA) en 2016 à plus de 30 mds DA en 2017. Selon lui, ces ressources patrimoniales pourront compenser plus de la moitié du manque à gagner en matière de Taxe sur l'activité professionnelle (TAP) dont le taux avait été réduit pour passer de 2% à 1% par la loi de finances complémentaire 2015. Ce qui a engendré un manque à gagner de 50 mds DA du fait d'une baisse de 36% du produit de cet impôt dédié exclusivement aux collectivités locales. L'autre mesure de soutien aux collectivités qui sera introduite en 2017 est l'augmentation du taux de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le projet de loi de finances 2017 (PLF 2017), adopté la semaine dernière par le Conseil des ministres, a relevé le taux de la TVA en passant de 7% à 9% pour le taux réduit, et de 17% à 19% pour le taux nor-

mal. Sachant que 10% de la TVA va directement au budget des communes, l'augmentation de ces taux contribuera à son tour à compenser la baisse en matière de TAP, note M. Kerri. Le PLF 2017 introduit également une autre mesure qui bénéficiera aux communes frontalières en les faisant profiter du produit de la TVA sur l'importation affectée actuellement à la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales (CSGCL). «Grâce à cette mesure, certaines communes qui ont actuellement 5 mds DA de recettes verront leurs recettes augmenter à 60 mds DA», précise le même responsable. Néanmoins, ajoute-t-il, le gouvernement «a refusé d'introduire de nouvelles impositions au profit des communes en 2017 pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat du citoyen et a donc opté pour une réadaptation de la fiscalité locale en améliorant essentiellement le recouvrement». Par ailleurs, «le recouvrement des recettes fiscales, qui représente une lourde charge pour les services financiers, va relever des prérogatives des collectivités locales qui prendront ainsi en charge la régie des recettes dès 2017», fait-il savoir.

Vers un Code de la fiscalité locale

Interrogé sur les efforts des communes en terme d'optimisation des recettes, M. Kerri considère qu'il y a une «normalisation» constatée en matière de dépenses de fonctionnement des communes en

2016, couplée à une amélioration dans le recouvrement des ressources patrimoniales suite aux instructions données par le gouvernement. Sur ce point, il cite le cas de 14 communes côtières autorisées à installer des camps de toile sur leur territoire avec un relèvement de la taxe de séjour. Leurs ressources globales ont ainsi augmenté de 200% passant de 228 millions DA durant la saison estivale de 2015 à 670 millions DA de celle de 2016, tandis que leurs dépenses ont été divisées par cinq entre les deux saisons estivales passant de 10 mds DA en juillet-août 2015 à 2 mds DA en juillet-août 2016. Outre l'ensemble de ce dispositif, les groupes de travail installés pour enrichir la réforme de la fiscalité locale se penchent toujours sur ce dossier qui sera évalué lors de la prochaine réunion gouvernement-walis prévue incessamment, selon lui. Mais pour une meilleure maîtrise de la fiscalité locale, le même responsable suggère l'élaboration d'un code de la fiscalité locale qui prendra en charge le volet local de la fiscalité partagée actuellement entre le budget de l'Etat (IRG, TVA, IFU, la vignette...) et les collectivités locales, en plus de la fiscalité dédiée uniquement aux collectivités comme la TAP, l'impôt foncier, la taxe d'assainissement ou les droits de stationnement. Pour rappel, à la fin 2015, près des deux tiers des 1 541 communes du pays ont été classées «pauvres», alors que les communes «riches» ne dépassaient pas les 7%. Salem K./APS

Réunion entre tutelle et partenaire social

Benghebrit face à la polémique de la retraite anticipée

■ *Enième tentative de séduire le partenaire social et de le ramener à la raison, surtout avec la menace de grève ça et là par différents syndicats de l'Éducation notamment le CLA, la Fédération nationale de l'éducation, affiliée au Snapap, l'Unpef, le SNTÉ et le Satef. La ministre de tutelle a démenti la rumeur selon laquelle la pension de retraite sera calculée sur la base des dix dernières années de travail.*

Par Louiza Ait Ramdane

Il est à retenir que beaucoup de syndicats de l'enseignement risquent de déclencher une grève dans les jours à venir. Le Conseil des lycées d'Algérie (CLA) l'a déjà fait savoir après le dépôt d'un préavis de grève de deux fois deux jours, les 17 et 18, puis les 24 et 25 octobre, et la Fédération nationale de l'éducation affiliée au Snapap n'écarte pas le recours à la protestation prochainement. Même après la réunion, le syndicat n'écarte pas cette possibilité d'autant que la décision ne relève pas des prérogatives de la ministre.

Ainsi, le Conseil d'enseignants des lycées d'Algérie (CLA) a annoncé, dans un communiqué, avoir déposé, le 4 octobre, un préavis de grève de quatre jours durant les deux dernières semaines du mois d'octobre. Selon le CLA, la grève sera observée durant les journées du 18 et du 19 octobre, et du 24 et du 25 octobre. Le CLA a indiqué qu'à travers cette décision, il entend signifier le rejet de la décision de la tripartite relative à la révision de l'ordonnance n° 97/13 du 31 mai 1997, modifiée et complétée par la loi n° 83/12 du 2 juillet 1983 relative à la retraite, d'associer le syndicat à l'élaboration du nouveau code de travail et d'assurer la protection du pouvoir d'achat de tous les travailleurs et des fonctionnaires. Les trois revendications du CLA concernent l'annulation de la réforme des retraites, la participation du syndicat à la préparation de la nouvelle loi du travail et la protection du pouvoir d'achat des enseignants.

Pour la fédération cette réunion n'est que de la poudre aux yeux. Selon le chargé de communication à la Fédération nationale de l'éducation affiliée au Snapap, Nabil Ferguenis qui indique que son entité syndicale n'a pas pris part à la réunion, fait savoir que ladite rencontre «n'est qu'une perte de



Ph / DR

temps». Mais, ces deux syndicats ne sont pas seuls dans cette démarche, ils sont soutenus par le Snapest et le Cnapest qui sont signataires de l'appel des syndicats autonomes. Le premier a déjà fait savoir sa décision à travers un préavis de grève de quatre jours adressé au ministère de l'Éducation nationale, portant sur les mêmes raisons. La grève concerne tous les paliers puisque l'Unpef, le SNTÉ et le Satef et la Fédération du Snapap éducation sont aussi partie prenante de cette décision.

Dans ce contexte de menace de grève, la retraite anticipée est le sujet épineux de la réunion rassemblant Benghebrit avec les syndicats et les associations des parents d'élèves. Ce sujet est d'autant plus préjudiciable pour l'éducation puisque les syndicats autonomes du

secteur menacent de déclencher un mouvement de protestation en raison de la suppression de la retraite anticipée. L'information selon laquelle la pension de retraite sera calculée sur la base des dix dernières années de travail a été démentie par la première responsable du secteur. La ministre de l'Éducation nationale a déclaré, à ce sujet, qu'il s'agit de «rumeurs infondées visant à perturber les enseignants». La ministre a également démenti l'information selon laquelle la prime de rendement ne sera pas comptabilisée dans la retraite, relevant que les cadres du ministère du Travail présents à cette rencontre peuvent apporter des clarifications sur ce sujet. Pour plus de précision, le directeur général de la CNR, Slimane Melouka, a fait savoir que le calcul de la pension de la retraite se fait sur la base des cinq

meilleures années de travail, mettant en avant le fait que «la prime de rendement est comptabilisée dans la retraite». Ce même responsable a en outre indiqué que le maintien de la retraite proportionnelle entraînera un «sérieux préjudice» pour les équilibres financiers de la CNR, d'autant plus que, a-t-il poursuivi, plus de 52% du nombre total de pensions de retraites directes sont servies aux retraités avant l'âge de 60 ans, soit une charge financière annuelle de plus de 405 milliards de dinars. Selon les derniers chiffres révélés par le ministère de l'Éducation nationale, le nombre de demandes de départ à la retraite dans le secteur de l'Éducation nationale a atteint le summum, cette année. Le secteur de l'éducation nationale reste un secteur qui a connu un grand nombre de départs à la retraite. L. A. R.

Avec des réserves sur l'instance de surveillance des élections Les partis favorables à la nomination de Derbal

La nomination de Abdelwahab Derbal à la tête de la Haute instance indépendante de surveillance des élections, envisagée par le président de la République, a été saluée par des partis politiques alors que d'autres émettent des réserves notamment sur le rôle que peut accomplir cette instance. Pour le chargé de la communication au parti du Front de libération nationale (FLN), Hocine Khaldoun, «le principe de la concertation engagée par le président de la République est une pratique inédite qui renseigne sur la bonne intention de renforcer l'exercice démocratique». Le porte-parole du Rassemblement national démocratique (RND), Seddik Chihab, a déclaré que son parti «salue l'initiative qui vient en adéquation avec la Constitution», ajoutant qu'elle «vient aussi en réponse à une revendication de la classe politique, notamment l'opposition». Il a indiqué que «le bureau national du parti va se réunir cette semaine, sous la direction du SG du parti, Ahmed Ouyahia, pour étudier la proposition». Le président du parti Tajamoua Amel El Jazair (TAJ) Amar Ghoul avait exprimé, lors d'un point de presse, la position «positive» de son parti quant à l'intention du président de la République, de nommer Derbal à la tête de cette instance. Pour sa part, le secrétaire général d'El Islah, Filali Ghouini, a estimé, que «son parti n'a pas de réserves à émettre sur cette proposition dans la mesure où M. Derbal est une compétence avérée qui honore l'Algérie». Mohamed Douibi, secrétaire général du parti Nahda, a mis en évidence «les compétences de M. Derbal», estimant cependant que «la composante et les pré-

rogatives de cette instance pousse notre mouvement à exprimer des réserves quant aux missions attendues d'elle». Le responsable de Nahda a regretté également «l'absence de représentants de partis politiques au sein de cette instance». De son côté, le responsable de la communication au Parti des travailleurs (PT), le député Djelloul Djoudi, a rappelé que «le parti avait déjà émis des réserves sur la composante de cette instance et formulé des amendements sur la loi électorale lors des débats au sein de l'Assemblée nationale populaire». S'agissant de la personne de M. Derbal, le représentant du PT a souhaité la désignation d'une «personnalité indépendante et sans aucune couleur politique pour présider une instance d'une telle importance». Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abderezak Makri, a exprimé, pour sa part, «des réserves sur l'instance et non pas sur la personne de M. Derbal». M. Makri a écrit sur sa page Facebook que son parti «n'avait pas à s'exprimer sur la personne de M. Derbal qui est respectable», estimant que «le problème se posait dans l'instance elle-même, notamment ses prérogatives». Estimant que la désignation de M. Derbal «ne changera en rien la mission de cette instance», il a déclaré que «si le MSP venait à participer aux futures échéances électorales, ça sera pour tester la volonté politique du pouvoir d'organiser des élections transparentes et ne pas le laisser gagner ces élections, faute de concurrence». Plusieurs partis ne se sont pas prononcés sur cette nomination, à l'instar du Front des forces socialistes (FFS), qui a indiqué par la voix de son

chargé de l'information, Youcef Aouchiche, que «l'avis du parti sera connu prochainement». La Présidence de la République avait indiqué dimanche dernier que le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, envisage de nommer l'ancien ministre, Abdelwahab Derbal, juriste de formation, à la présidence de cette Haute instance. L'article 194 de la Constitution a créé cette instance qui «veille à la transparence et à la probité des élections présidentielles, législatives et locales et du référendum, depuis la convocation du corps électoral jusqu'à la proclamation des résultats provisoires du scrutin». Cette même disposition précise notamment que l'instance est «présidée par une personnalité nationale nommée par le président de la République, après consultation des partis politiques». Le président de la République entend prendre les mesures appropriées afin que l'instance puisse être mise sur pied sans délai, et exercer ses attributions dès les prochaines élections législatives en 2017. Juriste de formation, M. Derbal a notamment été élu à l'Assemblée populaire nationale en 1997 au titre du parti Nahda, puis a exercé successivement les fonctions de ministre chargé des Relations avec le Parlement et de conseiller à la Présidence de la République, avant de diriger le bureau de la Ligue arabe auprès de l'Union européenne à Bruxelles. M. Derbal a également été ambassadeur d'Algérie en Arabie saoudite jusqu'au printemps de cette année.

H. N./APS

LA QUESTION DU JOUR

Logiquement, c'est Trump qui devrait être élu

suite de la page Une

Seulement voilà, il ne sait pas si les sondages sont fiables ; il doit même se douter un peu qu'ils sont sinon tout à fait truqués, du moins arrangés, dans l'intention précisément de donner à penser aux indécis, dont il reste une importante proportion, et qui feront la décision le 8 novembre prochain, que Trump a un tel retard sur Clinton qu'il ne pourra jamais le rattraper. Mais même dans l'hypothèse où ces sondages sont irréprochables, il faut encore que le chiffre de la participation qu'ils donnent soit suffisamment élevé pour que soit écartée l'éventualité d'un retournement des électeurs à la dernière minute. Ce qui n'est pas le cas. A moins d'un mois de l'échéance, trop d'Américains ne savent pas encore pour qui voter. Or il existe une autre hypothèse, et qui est que le chiffre des indécis n'est aussi élevé que parce que beaucoup d'électeurs n'ont aucune envie de se confier aux sondages, eux-mêmes membres de l'establishment. L'une des spécificités de cette élection, c'est justement qu'elle oppose la candidate la plus pro-système qui soit au candidat de droite le plus antisystème. Il y avait bien à gauche un candidat lui aussi anticonformiste, Bernie Sanders, mais les caciques démocrates se sont ligüés contre lui. Que cette hypothèse s'avère juste au bout du compte serait assez dans la logique d'une campagne présidentielle à nulle autre pareille. Si au lieu de Clinton c'était été Sanders qui avait reçu l'investiture démocrate, très peu de gens auraient douté de sa victoire sur le candidat républicain, à la limite quel qu'il puisse être, serait-il Trump en personne. Tout le monde aurait pensé que quelqu'un qui l'avait emporté sur Clinton dans le camp démocrate ne pourrait pas perdre ensuite contre qui que ce soit de républicain, pour la bonne raison que s'il y avait quelqu'un qui partait gagnant dans cette élection, c'était bien Clinton. Or le fait même que celle-ci était en difficulté lors des primaires montrait suffisamment dès ce moment qu'une sorte de révolution s'était déjà opérée dans les esprits. C'est cette même révolution qui avait fait qu'un marginal politique ait pris le dessus sur pas moins de 16 candidats républicains, les uns aussi chevronnés que les autres. D'où la véritable question qu'il faille se poser : quelqu'un qui a pu réaliser cet exploit d'obtenir l'investiture républicaine alors que peu auraient parié sur lui, peut-il ensuite perdre contre la candidate la plus représentative du système dans son ensemble ? Théoriquement, bien sûr, la chose n'est pas impossible. Mais est-ce là la conclusion la plus logique de cette campagne sans exemple ? A l'évidence, non.

M. H.

Prochaines législatives TAJ annonce sa participation «loin des alliances»

LE PRÉSIDENT du parti Tajamoue Amal El Zajair (TAJ), Amar Ghoul, a annoncé la participation de son parti aux élections législatives de 2017 avec ses propres listes sans recourir aux alliances avec d'autres partis. M. Ghoul a indiqué, dans une conférence de presse, que son parti a décidé de participer aux prochaines législatives avec ses propres listes, excluant toute forme d'alliance avec d'autres partis. Il a affirmé que son parti «est prêt» à participer aux prochaines échéances dans toutes les wilayas du pays, précisant que toute alliance est donc «reportée». Il a annoncé, à cette occasion, la position «positive» de son parti concernant l'intention du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, de nommer Abdelwahab Derbal à la tête de la Haute instance indépendante de surveillance des élections (HIISE). Dans ce contexte, M. Ghoul a indiqué que son parti avait finalisé «la charte de déontologie de l'action politique» qui sera soumise aux différents partis et acteurs dans ce domaine. Le document définit les «critères que doivent remplir les candidats afin de faire prévaloir la compétence». Soulignant la nécessité de mettre en application les nouvelles dispositions de la Constitution amendée, notamment en ce qui concerne l'opposition, M. Ghoul a affirmé qu'il n'existait «aucun problème» avec les formations de ce courant invitant, toutefois, ces dernières à «tirer profit de l'espace que leur offre la Constitution». Le président de TAJ a souligné, à l'occasion, que son parti salue la décision du gouvernement d'établir le projet de la loi de finances 2017 sur la base d'un baril de pétrole à 50 dollars, en ce sens qu'il permettra, a-t-il dit, de «mieux maîtriser les grands équilibres financiers et faire face au déficit en préservant les transferts sociaux». Dans le cadre des réformes économiques engagées par le gouvernement, M. Ghoul a appelé à accélérer la réforme du système bancaire et à poursuivre la politique de croissance «quelles que soient les difficultés». S'agissant de l'éventualité de l'endettement extérieur de l'Algérie, M. Ghoul a estimé que l'Algérie «possède encore de nombreux atouts lui permettant de surmonter la crise économique». Il a, en revanche, mis en garde contre toute atteinte à la cohésion sociale qui «menacerait directement l'unité nationale», réaffirmant, à ce propos, que les «événements qu'ont connus certaines wilayas comme Ghardaïa obéissent à un agenda extérieur avec un soutien de l'intérieur du pays». Par ailleurs, concernant les déclarations du secrétaire général du Front de libération nationale (FLN), Amar Saadani, accusant certaines personnalités, M. Ghoul s'est contenté de dire que «tout parti est responsable de ses agissements et de ses déclarations». Il a appelé, dans ce contexte, à tourner la page du passé (...) pour éviter «l'aggravation de la crise» et à «œuvrer à la consécration de la démocratie et à préserver l'intérêt général».

K. L.

Enquête sur la drogue en milieu scolaire

Près de 4% des jeunes de 15 à 17 ans consomment du cannabis

■ De nos jours, la consommation de drogue est devenue un phénomène presque ordinaire en société. En Algérie, le cannabis est la drogue la plus utilisée chez les adolescents de 15 à 17 ans. Un fait que l'on remarque beaucoup plus dans les milieux solaires.

Par Yacine Djadel

Selon une enquête menée par l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie sur la prévalence de l'usage du tabac, alcool et autres drogues en milieu scolaire, 3,61% d'adolescents sont utilisateurs de cannabis. En effet, les chiffres révélés par cette étude réalisée en avril dernier dans des collèges et lycées témoignent largement sur la réalité et l'ampleur du fléau. D'après un document de l'enquête, les prévalences au cours des 12 derniers mois de la date de référence montrent que le cannabis est la drogue la plus populaire chez les élèves âgés entre 15 et 17 ans concernés par l'enquête. Pour les autres stupéfiants, l'ecstasy est consommé à 1,9%, juste avant la cocaïne et l'héroïne qui, elles, sont peu présentes dans l'échantillon. Par contre, les psychotropes, eux, représentent 2,28% et sont en fait les deuxièmes les plus prisés chez les 15-17 ans, après le cannabis,

note le document rendu public, mardi dernier, lors d'un séminaire consacré à la présentation des résultats de cette enquête. Par ailleurs, si ces données font part des statistiques concernant les préférences de consommation de drogue en fonction de leur variété, pour ce qui de la manière de les prendre, c'est une autre affaire. C'est en ce sens que se droguer par un mélange de plusieurs substances, 2 et plus, passe de près au cocktail le plus fréquent. Ce que les jeunes appellent d'ailleurs dans leur propre jargon «tharbiçh». A ce sujet, la même source affirme que ce mode de consommation est une pratique essentiellement masculine avec 6,6% contre 0,3% pour les filles. A cet effet, malgré ce penchant qu'ont les jeunes à mixer divers sortes de drogue en quête d'effets plus intenses, le cannabis reste tout de même leur drogue de prédilection. La preuve est que 13% parmi les 62% de consommateurs entre cannabis, tabac et boissons alcoolisées, ont d'abord pris du cannabis avant



Ph/D. R.

de toucher à toute autre substance, précise le document. Ainsi, par cet amer constat révélé par une enquête d'envergure nationale sur la base d'un échantillon de 12 103 élèves représentatif des élèves répartis sur 240 classes de CEM et 186 classes de lycées au niveau de 46 wilayas, on peut dire que l'urgence à agir contre le fléau de la drogue est plus que jamais de mise. Pour y remédier, la tutelle

devrait déployer des efforts considérables en termes de moyens matériels et humains. A l'occasion, le directeur général de l'office, à l'origine de l'étude, Mohamed Benhalla, a souligné que «la stratégie de prévention et de lutte contre l'usage de ces substances, particulièrement la drogue, doit être affinée avec le concours des différents secteurs concernés».

Y. D.

Arrêt inopiné du tramway d'Alger

Colère des usagers contre Setram

Un arrêt du trafic sur toute la ligne du tramway d'Alger, allant des stations de Dergana-centre jusqu'au Ruisseau, a été constaté mardi, suscitant la colère des usagers laissés sans avis préalable de la Société d'exploitation du tramway (Setram) d'Alger. Nombreux étaient les usagers du tramway qui ont exprimé à l'APS leur colère car cet arrêt «inopiné» et «total» du trafic leur a causé préjudice, étant dans l'obligation de se trouver un autre moyen de locomotion. Les habitués de ce moyen de transport jugé «facile et pratique» étaient dans l'expectative, surtout pour ceux se rendant à leurs lieux de travail. De guerre lasse, ils étaient nombreux à héler des taxis qui étaient très rares, tôt le matin, dans les zones longeant le passage du tramway d'Alger, a-t-on encore constaté. «Il fallait que

Setram annonce cette perturbation afin que les gens prennent leurs dispositions pour trouver un autre moyen de locomotion. C'est la moindre des choses», a fulminé de colère Rafik, un fonctionnaire qui travaille au Ruisseau. Obligé de se payer un taxi pour rejoindre son «boulot» à Dergana, Mohamed, un abonné de Setram, s'est indigné devant le «comportement» de cette entité qui n'est pas, a-t-il regretté, à sa «première». «Au train où vont les choses surtout avec ces perturbations qui n'en finissent pas, mon abonnement mensuel avec Setram n'aura aucun sens car cette société ne me remboursera pas les jours ou je n'ai pas emprunté le tramway», s'est-il désolé. Selon un communiqué de Setram, la cause de cette «perturbation soudaine» du tramway d'Alger, est un «arrêt de travail collectif sans

préavis» observé la matinée par «les travailleurs du réseau d'exploitation de Setram». S'excusant auprès de ses usagers pour cet arrêt «inopiné» et «sans revendication», la direction générale de Setram s'est dit «intransigeante face à tout mouvement anarchique qui pénalise directement ses usagers», selon la même source. La direction générale de Setram a pris les «mesures nécessaires» pour assurer aux voyageurs une mobilité ordinaire en mettant en place un dispositif en collaboration avec l'ETUSA ainsi qu'avec une entreprise de bus privée pour prendre en charge les voyageurs restés bloqués au niveau des stations, a ajouté la même source. Sans avancer une échéance quant à la reprise du trafic, Setram assure qu'elle informera les usagers de «l'évolution de la situation».

M. L./APS

À la deuxième journée de grève

L'administration de «Setram» rencontre les représentants des travailleurs

L'administration de la Société d'exploitation du tramway (Setram) d'Alger a tenu hier matin une réunion à huis clos avec les représentants des travailleurs du tramway, en vue de mettre un terme à leur grève qui se poursuit pour la deuxième journée consécutive, tout en mobilisant des bus de l'ETUSA et d'autres privés pour assurer le service minimum. Au niveau de l'unité opérationnelle de Bordj El Kiffan, les travailleurs du tramway étaient rassemblés devant l'entrée de leur administration, attendant dans le calme les conclusions de cette réunion, tandis que les rames du tramway étaient à l'arrêt, en signe du gel de la situation. Les bus de l'ETUSA qui ont assuré la desserte entre la station de

Dergana-centre et celle des Annassers ne désesplissaient pas. L'ETUSA a consacré 20 bus d'une capacité de 100 personnes, pour desservir la ligne Dergana-Annassers au même rythme assuré par le tramway, a indiqué à l'APS le chargé de la permanence à l'ETUSA, Aissaoui Abderrahmane. La mobilisation d'une vingtaine de bus, outre des bus de transport d'étudiants, se poursuivra jusqu'à l'interruption de la grève et la reprise du service par les travailleurs de la Setram, a-t-il souligné, précisant que les bus mobilisés ne perturberont pas le rythme normal des autres dessertes assurées par l'ETUSA. Les usagers de la banlieue Est d'Alger (Dergana, Bordj El Kiffan, BabEzzouar, Mohammadia et autres)

se sont réjouis des bus mis à leur disposition par l'ETUSA. Les travailleurs du tramway d'Alger, en grève ouverte, ont soulevé une série de revendications, présentées par leur branche syndicale dont la révision de la grille des salaires, le reclassement des travailleurs et la garantie de leur sécurité et de leur transport. Selon un communiqué de Setram rendu public mardi, la cause de cette «perturbation soudaine» du tramway d'Alger, est un «arrêt de travail collectif sans préavis» observé par «les travailleurs du réseau d'exploitation de Setram». La société s'est dit «intransigeante face à tout mouvement anarchique qui pénalise directement ses usagers».

L. M.

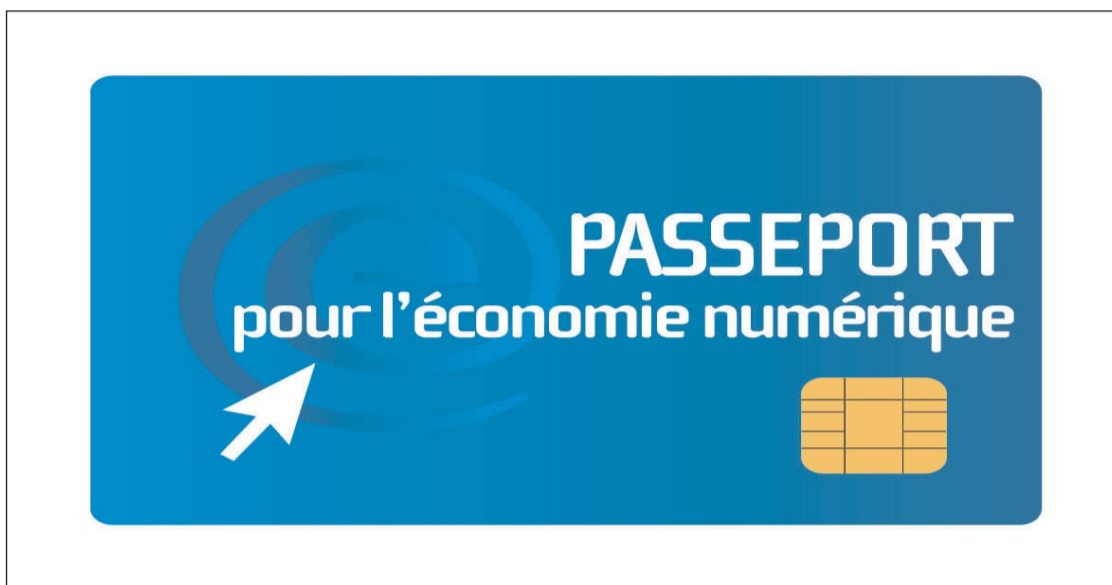
Impôts

Le système télé-paiement lancé avant la fin de l'année

■ Le ministre délégué auprès du ministre des Finances, chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers, Moutassem Boudiaf, a indiqué à Alger, que le système télé-paiement, permettant aux entreprises de payer leurs impôts à distance, sera lancé avant fin 2016.

Par Souad H.

Cette mesure, qui entre dans le cadre de la modernisation de l'administration fiscale, sera généralisée durant le deuxième trimestre de 2017 a précisé M. Boudiaf qui intervenait au Forum d'«El Moudjahid», en soulignant que la modernisation des systèmes financiers, notamment le système bancaire, est au centre des préoccupations du gouvernement. Cet intérêt, a-t-il noté, s'est traduit par la mise en place de nouveaux modes de paiement affirmant que toutes les conditions sont réunies pour que ce programme de modernisation soit engagé d'une manière «rapide». Revenant au paiement électronique ou «e-paiement» lancé la semaine dernière, M. Boudiaf a souligné qu'il s'agit d'une étape dans le développement des nouveaux modes de paiement, en affirmant que la loi



sur le e-commerce sera présentée prochainement à l'Assemblée populaire nationale (APN). Pour le moment, neuf entreprises (web marchands) ont ouvert le service du e-paiement à leurs clients. Il s'agit de :

Algérie Télécom, Mobilis, Air Algérie, Tassili Airlines, la Cnas, Société des eaux et d'assainissement d'Alger (SEAAL), Djezzy, Ooredoo et Amana Assurances, a-t-il rappelé. Il a ajouté que leur nombre devrait augmenter et

que des pourparlers ont été entamés avec d'autres sociétés publiques à l'instar de Sonelgaz, et l'AADL. Ce service permet d'effectuer à distance, via internet en toute sécurité et rapidité, des opérations d'achat de biens

et/ou de services auprès des sites marchands des entreprises qui acceptent le paiement en ligne par cartes interbancaires (CIB). Tout client possédant un compte bancaire, peut se rapprocher de son agence bancaire pour demander une carte CIB, s'il ne l'a pas déjà. Pour ceux qui disposent d'une carte CIB, ils doivent également se rapprocher de leur agence bancaire pour demander l'ouverture du e-paiement sur leur carte CIB. Le ministre délégué a expliqué que pour avoir sa carte, les demandes de cette carte et les mots de passe peuvent être formulés au portail BITAKATI.DZ, dédié à cet effet. «Nous avons actuellement 1 300 000 cartes de paiement en circulation. Ce portail facilite et établit le contact entre l'agence et le porteur de la carte», a-t-il dit en ajoutant que depuis le lancement de la procédure e-paiement, il y a une semaine, 260 transactions sur Internet ont été recensées. M. Boudiaf s'est montré optimiste quand au succès de ce système de paiement. Selon lui, le paiement électronique est un moyen qui facilitera la tâche aux citoyens, notamment pour le paiement des factures. Selon lui, le e-paiement commence à susciter l'intérêt, puisque treize banques dont six publiques et sept assurent à leur clientèle le service de paiement électronique. Il y avait onze banques lors du lancement de l'opération mardi passé. Outre le gain du temps, le e-paiement offre à ses utilisateurs une grande sécurité, que ce soit en terme de continuité du service, l'intégrité et l'intégrité de l'information ou la lutte contre la fraude, a assuré M. Boudiaf. Une campagne de sensibilisation sur l'intérêt du e-paiement sera lancée dans les prochains jours via les médias et les réseaux sociaux.

Amel B./ agences

S.H./APS

Pétrole

Accélération du rééquilibrage du marché si l'Opep concrétise l'accord d'Alger

Depuis la décision d'Alger de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), les prix du pétrole ont grimpé de 15% et si cette décision est respectée, le marché pourra se rééquilibrer «rapidement», a indiqué l'Agence internationale de l'énergie (AIE). «Si l'Opep respectait son nouvel objectif, le rééquilibrage du marché pourrait intervenir plus rapidement», a estimé l'AIE, relevant que les prix du pétrole ont grimpé d'environ 15%, autour de 53 dollars le baril de Brent, depuis l'annonce de l'accord d'Alger. A titre de rappel, les pays membres de l'Opep, réunis à Alger le 28 septembre dernier dans une réunion informelle qui s'est transformée en réunion extraordinaire, ont décidé de ramener leur production à un niveau compris entre 32,5 et 33 millions de barils par jour (mbj), une décision qualifiée d'«historique» depuis la dégringolade du marché en juin 2014. Il faudra souligner que la mise en œuvre de cette décision sera discutée lors

de leur réunion du 30 novembre à Vienne, mais l'agence avertit qu'à ce stade, «il est difficile d'évaluer comment la baisse de production de l'Opep affectera les équilibres du marché». Dans son rapport mensuel, l'Agence internationale de l'énergie, basée à Paris, a expliqué que malgré de «timides signes» que les stocks débordants commencent à se replier, «notre prévision offre-demande montre que le marché – s'il est laissé à lui-même – pourrait rester excédentaire durant la première moitié de l'an prochain», signalant que les stocks commerciaux de l'OCDE ont diminué pour la première fois depuis mars. Dans ce contexte, elle dit s'attendre à une hausse de la demande mondiale de pétrole de 1,2 mbj en 2017, une prévision inchangée par rapport au mois dernier, mais elle a cependant revu en baisse sa prévision de croissance de la demande de 2016 de 40 000 bj à environ 1,2 mbj. Par ailleurs, le rapport relève un «rebond significatif» de la pro-

duction de la Libye et du Nigeria et la poursuite de la croissance de celle de l'Iran. La production de l'Irak a atteint un plus haut avec 4,46 mbj, tandis que celle de l'Iran s'est élevée à 3,67 mbj, «légèrement supérieure au niveau moyen de 2011, avant les sanctions internationales», a-t-il détaillé. En dépit du fait que chez les pays non-Opep, la Russie a ouvert à fond les robinets en septembre (11,11 mbj) et a permis d'augmenter de près de 0,5 mbj la production des pays non-Opep, l'AIE fait observer que sur un an, l'offre est toutefois en retrait de 0,9 mbj en raison du ralentissement de la production aux Etats-Unis et en Chine, soulignant que la production mondiale a atteint, en septembre, 97,2 mbj en septembre, en hausse de 600 000 bj sur un mois. En ce qui concerne la consommation mondiale, le rapport a estimé qu'elle connaîtra une faible croissance en raison, a-t-il expliqué, d'une décélération en Chine.

Amel B./ agences

S.H./APS

Entreprises

La liste des activités de Recherche-Développement fixée par un arrêté

La liste des activités de recherche et développement au sein des entreprises, qui bénéficieront ainsi d'une déduction d'impôts, a été fixée par un arrêté interministériel publié dans le «Journal officiel» numéro 54. Signé par les ministres, respectivement, des Finances et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, cet arrêté fixe une liste de 18 activités de la recherche et développement en entreprise et bénéficiant d'une déduction de l'impôt sur le reve-

nu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS). Il s'agit des activités de l'agriculture, forêts, espaces naturels et ruraux, la pêche et aquaculture, les ressources en eau, l'environnement et promotion du développement durable, la prévention des catastrophes naturelles et protection contre les risques majeurs, l'exploration et exploitation des matières premières, la valorisation des matières premières et industries. La liste porte aussi sur les sciences fondamen-

tales, les énergies renouvelables, les hydrocarbures, les technologies de l'information et de la communication, les technologies industrielles, la biotechnologie, l'habitat, construction et urbanisme, les travaux publics, la santé, les transports et enfin le développement des régions arides, semi-arides, montagneuses lutte contre la désertification. Pour bénéficier de cette déduction fiscale, l'entreprise est tenue de déclarer le montant engagé à l'institution nationale chargée du

contrôle de la recherche scientifique au niveau du ministère chargé de la recherche scientifique. Après la déclaration du montant engagé et la validation de la recherche, une attestation est délivrée à l'entreprise dans un délai de 45 jours. En outre, l'octroi de la déduction de l'IRG ou de l'IBS est subordonné à la souscription par l'entreprise, à l'appui de la déclaration à l'administration fiscale, d'un engagement de réinvestissement du montant correspondant aux

dépenses admises en déduction, engagées dans le cadre de la recherche développement et de l'attestation de validation de la recherche. Il est entendu de l'activité de recherche développement toute activité portant sur la création ou l'amélioration d'un produit, d'un procédé, d'un processus, d'un programme ou d'un équipement, devant subir une amélioration substantielle et qui ne résulte pas d'une simple utilisation de l'état des techniques existantes.

R. E.

Boumerdès

Près de 500 entreprises ont bénéficié d'un échéancier auprès de la Cnas

■ 449 entreprises publiques et privées de la wilaya de Boumerdès ont bénéficié d'un échéancier pour le règlement de leurs cotisations auprès de la Caisse nationale des assurances sociales des salariés (Cnas), au titre des dispositions de la loi de finances complémentaire (LFC) 2015 maintenues jusqu'à fin 2016, a-t-on appris auprès du directeur de cette structure.



ét. > D.R.

a expiré à fin 2015, a ajouté M. Zitouni. «Le montant dû suite à ces exemptions des pénalités de retard de versement est estimé à 322 millions de DA», a-t-il précisé. Selon les chiffres fournis par le même responsable, le nombre d'entreprises déclarées auprès de la Cnas de Boumerdès, couvrant également la partie Est d'Alger, était de 9 600 en 2011, avant de passer à 17 600 à septembre 2016, dont 16 000 unités privées et 359 à caractère public. Un taux de 80% de ces entreprises s'acquittent de leurs cotisations de manière régulière, a-t-il fait savoir.

S. N./Agences

Oran

Abondance des petits pélagiques bleus cédés à des prix raisonnables

LES MARCHÉS d'Oran enregistrent une abondance de petits poissons pélagiques bleus cédés à des prix raisonnables. La production de ces poissons a atteint 96,059 tonnes aux ports d'Oran et Arzew, a-t-on appris du directeur de la pêche et des ressources halieutiques. Cette production de poissons bleus a conduit à une baisse des prix. Celui de la sardine a baissé, à titre d'exemple, à 250 DA le kilogramme aux marchés de détail et à 205 DA en gros, a indiqué Bengrina Mohamed. La quantité de sardine a atteint lundi 24,05 tonnes, alors que celle du poisson bleu «Lacha» vendu à 180 DA/kg aux marchés de détail, 59,61 tonnes. Une baisse des autres prix de petits pélagiques a été relevée à l'instar des anchois, sorrels, produits en abondance au niveau des ports indiqués, a ajouté M. Bengrina. Dans ce cadre, Oran a connu aux mois de septembre et octobre une forte abondance de la production des petits pélagiques bleus à la faveur de la campagne de pêche de la sardine lancée en mai dernier et qui s'achèvera en fin octobre en cours. Par ailleurs, l'opération d'interdiction de la pêche de l'espadon, a été lancée le 1^{er} octobre dans toutes les zones de pêche de la wilaya et se poursuivra jusqu'au 30 novembre. Cette période représente le repos biologique de ce genre de poissons, a souligné le même responsable qui a affirmé qu'aucune infraction n'a été relevée lors de la campagne précédente. **R.R.**

Par Siham N.

«Le montant global dû par ces entreprises dépasse le 1,4 milliard de DA», a indiqué Djamel Zitouni, assurant que «70% parmi elles (entreprises) respectent, à la lettre, l'accord les autorisant à

échelonner leur dettes», au moment où le reste des entreprises accuse un certain retard dans le paiement de leurs dus. «Un petit nombre d'entre elles ne respectent pas l'échéancier, mais finissent par régler leurs dus après des mises en demeure», a-t-il, néanmoins, observé. L'article 57 de la loi de finances

complémentaire (LFC) 2015 accorde de nombreuses facilitations aux employeurs désireux de régler leur situation vis-à-vis de la Cnas, dont l'échelonnement de leurs cotisations dues auprès de la caisse, et l'exemption des pénalités de retard de versement des cotisations, a rappelé le même responsable. Plus

de 290 entreprises publiques et privées de la wilaya de Boumerdès ont été exemptées des pénalités de retard de versement des cotisations, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions introduites par les articles 58,59 et 60 de la loi de finances complémentaire (LFC) 2015, dont la validité

Souk Ahras

Concrétisation de plusieurs opérations de grand lifting

Plusieurs opérations de grand lifting visant à redonner à la ville de Souk Ahras son lustre d'antan, ont été récemment réalisées, a-t-on constaté. Les actions concrétisées qui ont été accueillies favorablement par les citoyens ont porté la mise à niveau des trois entrées principales de la ville, à l'instar d'un tronçon de la route nationale (RN) n°16 menant vers les wilayas de Guelma et d'Annaba qui a connu une redynamisation réelle à la faveur des efforts consentis par les autorités locales, selon les services de la wilaya. Ces efforts ont porté également sur la réfection de l'éclairage public, le réaménagement du carrefour, la création d'espaces verts dans plusieurs quartiers ainsi que du

côté de l'université et du palais de justice, a précisé la même source, ajoutant que les travaux d'aménagement engagés ont également touché un autre tronçon de la RN n°16 à travers une mise à niveau et un ravalement des façades des immeubles de la cité des 400 logements, et la réalisation d'un jet d'eau au carrefour du centre-ville. Il a été aussi procédé, selon la même source, à l'extension de la double voie de la RN n° 81, considérée comme une troisième entrée pour le centre ville de l'ancienne Thagaste, notant que des actions d'aménagement similaires ont ciblé des sites historiques et monuments à l'instar des places des Martyrs et de l'Indépendance, la stèle commémorative

«Bedji Mokhtar», le pont reliant le centre-ville et les autres quartiers et la mosquée El Amane. L'opération de grand lifting du chef-lieu de wilaya a également concerné le ravalement des façades des immeubles des cités de Djenane Tefah et Mohamed-Atik, les quartiers des 60 et 418 logements sociaux et celui des 200 logements participatifs en plus de la réorganisation des arrêts de bus d'une manière à «aérer» le centre-ville. Les services de la wilaya œuvrent à sensibiliser les citoyens quant à la nécessité de préserver l'environnement et la propreté de la ville, notamment en respectant les heures fixées pour la collecte des déchets ménagers, a-t-on conclu. **N.H.**

Mascara

La coopérative de semences et pépinières augmente sa capacité de stockage

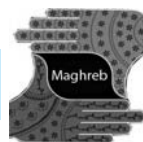
La capacité de stockage de la coopérative régionale de semences et pépinières vertes implantées à Tizi (Mascara) a été augmentée à 10 000 tonnes, à la faveur d'investissements, a-t-on appris de son directeur. Cette coopérative publique, qui compte des adhérents des wilayas de Mostaganem, Tiaret et Mascara, a fait dans les deux dernières années d'importants investissements en infrastructures au sein

de son siège sis à Tizi permettant d'augmenter la capacité de stockage des fruits de 8 000 à 10 000 tonnes au profit des agriculteurs adhérents et autres, a souligné Djamel Ould Kada. La coopérative a investi 40 millions DA dans la réalisation d'un grand entrepôt de tri de légumes avant leur commercialisation, la maintenance des chambres de froid et la création de passages au sein de la coopérative pour faciliter le

déplacement des camions et véhicules, ce qui lui a permis une stabilité financière, a-t-il ajouté. La coopérative s'attelle, avec le concours du Centre national de contrôle et de certification, à obtenir un agrément de production de semences, étant donné qu'elle dispose des moyens humains et matériels pour assurer un accompagnement technico-financier aux agriculteurs versés dans la production des

semences. M. Ould Kada a estimé qu'un agrément de production favorisera la disponibilité de semences de bonne qualité et à des quantités suffisantes pour l'utilisation locale, en plus de la contribution à la réduction de la facture d'importation et des recettes pour la coopérative qui souffre du problème de dettes datant de plus de 10 ans.

APS



Sahara occidental

L'Algérie appelle à la reprise des négociations pour mettre fin à l'impasse

■ Le représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, Sabri Boukadoum, a appelé à New York à la reprise des négociations entre le Front Polisario et le Maroc pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix de l'ONU.

Par C. Bozonnet

Intervenant à la clôture du débat de la quatrième commission de l'ONU chargée des questions spéciales et de la décolonisation, le représentant de l'Algérie a indiqué que la question sahraouie se trouvait « toujours dans la même impasse » et que « des tentatives sont menées pour s'approprier le processus de paix ». « Le fait principal est que la dernière année n'a apporté aucune évolution positive et l'absence d'une évolution positive n'est pas de bon augure », a-t-il déclaré devant cette commission juste avant l'adoption d'une résolution sur le Sahara Occidental réaffirmant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. « Mon message est simple : commençons par ce qui a été demandé par la résolution du Conseil de sécurité 2285 de 2016 à savoir la tenue d'un cinquième round de négociations entre les deux parties », a ajouté M. Boukadoum, soulignant que la communauté internationale devait soutenir l'émissaire de l'ONU, Christopher Ross, pour l'aider à relancer le processus de négociations à l'arrêt depuis 2012. « M. Ross fait face à de nombreux obstacles l'empêchant d'honorer son engagement pris en mars dernier de se rendre dans la région pour relancer les négociations », a-t-il relevé. « L'histoire récente a montré que les entraves aux solutions de paix n'ont jamais permis d'instaurer la paix », a enchaîné M. Boukadoum en précisant que la situation dans les territoires occupés était « inquiétante » et présageait d'« un avenir de plus en plus incertain ». « Je ne vais pas passer en revue tous les événements survenus cette année. Vous les connaissez parfaitement bien : expulsion de la composante civile de la Minurso, expulsion des observateurs de l'Union africaine, et violation du cessez-le-feu dans la zone de tampon (Elgargaret). Ils sont tous documentés », a-t-il dit. « Vu cette situa-



tion précieuse de l'Union africaine aux efforts de l'ONU et appuie l'interaction entre l'UA et l'ONU comme c'est le cas pour toutes les questions africaines inscrites dans l'agenda du conseil de sécurité », a-t-il expliqué. « En attendant l'achèvement de la décolonisation du Sahara Occidental, deux problèmes majeurs liés à la question des violations des droits de l'homme et à l'exploitation illégale de ressources naturelles, devraient être surveillés de près », a-t-il insisté.

L'ONU adopte une résolution réaffirmant le droit à l'autodétermination

La 4^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU, chargée des questions spéciales et de la décolonisation a adopté à New York une résolution réaffirmant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. La résolution adoptée à l'issue d'un débat général sur la décolonisation qui a duré plusieurs jours, a également réaffirmé le soutien de l'Assemblée générale de l'ONU au processus des négociations initié par le conseil de sécurité en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. La résolution, présentée par 25 pays, dont l'Algérie a salué à cet égard les efforts entrepris par le secrétaire général et son envoyé personnel pour le Sahara occidental, Christopher Ross pour la relance de ces négociations, a l'arrêt depuis 2012. Le texte adopté, par consensus, a invité toutes les parties et les Etats de la région à coopérer pleinement avec l'émissaire de l'ONU. Globalement, le document a repris les idées claires et majeures de l'ONU sur la résolution du Conflit au Sahara occidental qui consistent à appuyer la relance des négociations entre le Front Polisario ainsi que les efforts de médiation menés par

Christopher Ross. Les délégations des pays participant au débat de la quatrième commission sur la décolonisation ont apporté un large soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination en appelant à la reprise des négociations entre les deux parties du conflit. L'adoption de la résolution intervient alors que la situation sécuritaire dans la zone d'Alguergerat dans le sud du Sahara occidental, où le Maroc veut construire une route en violation de l'accord de cessez-le-feu de 1991, reste tendue. L'escalade marocaine dans cette zone vise à saper les efforts de l'ONU qui compte lancer une proposition formelle pour relancer les négociations sur le Sahara occidental occupé, jusqu'ici entravées par le Maroc.

F.O. / APS

tion et l'attitude particulière du Conseil de sécurité qui n'est pas à la hauteur de ses responsabilités, le peuple du Sahara Occidental mérite plus que jamais un soutien important de la part de la communauté internationale et de cette assemblée », a-t-il plaidé. Le représentant de l'Algérie a estimé que « le conflit au Sahara occidental, dernière colonie d'Afrique, ne peut être résolu qu'en garantissant le droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU ». « D'autant plus », a-t-il soutenu, le principe du référendum d'autodétermination est plus qu'une décision approuvée par les Nations Unies, il s'agit d'un compromis qui a été déjà négocié et accepté par les deux parties du conflit ».

M. Boukadoum a considéré que les menaces terroristes et le trafic de drogue évoqués par certains intervenants comme une conséquence de la situation au Sahara occidental, « devraient

au contraire constituer une incitation supplémentaire pour régler ce conflit ». « Certains intervenants ici ont mentionné les risques terroristes, le trafic de drogue et la criminalité transnationale entraînés par le conflit au Sahara occidental et qui peuvent mettre à mal la stabilité de la région. Permettez-moi de dire que nous sommes d'accord (sur ce constat) mais n'est ce pas une raison supplémentaire pour accélérer le règlement de ce conflit avec des moyens pacifiques ? » s'est-il interrogé. « L'Algérie, a-t-il dit, soutenait la décision du comité de décolonisation de tenir une session spéciale sur le Sahara occidental et presse ses membres à prendre dûment en compte la colonisation de ces territoires par le Maroc ». Il a également souligné que ce conflit était « une question africaine » et « une priorité urgente dans l'agenda de l'Union africaine » qui s'est engagé à plus haut niveau à la résoudre. « Il n'est un secret pour personne que l'Algérie recherche la contribu-

Libye Angela Merkel appelle l'Union africaine à intervenir

ANGELA MERKEL appelle à une intervention d'urgence de l'Union africaine dans la crise libyenne. La chancelière allemande a fait cette déclaration alors qu'elle participait à l'inauguration d'un nouveau bâtiment de l'Union africaine, à Addis-Abeba, la capitale éthiopienne. Pour la dirigeante allemande, l'organisation africaine doit « mettre son influence à profit pour aider à résoudre le conflit » en Libye, devenue « un triste exemple » de l'effondrement d'une structure étatique. Autre préoccupation abordée par M^{me} Merkel, la lutte contre le terrorisme et l'immigration clandestine – cœur de sa tournée africaine. Là encore, elle s'en réfère aux gouvernants africains qui doivent intensifier leurs efforts sur ces dossiers. La suggestion de la chancelière allemande sur la question du terrorisme, est de penser des réformes économiques et démocratiques pour éradiquer les activités terroristes qui gagnent de plus en plus de régions dans le monde, entre autres l'Afrique. Angela Merkel a entamé dimanche une tournée en Afrique qui l'a conduite au Mali, au Niger et ce mardi en Éthiopie. Une visite essentiellement portée sur la crise migratoire et la sécurité. La chancelière a d'ailleurs promis de faire de l'Afrique sa priorité lors du prochain sommet du G20 qui se tiendra l'an prochain et dont l'Allemagne assure la présidence.

R.M.

Tunisie

Le ministre du Commerce invite à l'accélération du rythme de croissance

C'est en marge d'une rencontre sur « La promotion de l'innovation par le biais des écosystèmes de transfert de technologie en Tunisie et en Algérie », que le ministre du Commerce et de l'Industrie, Zied Laadhari, a appelé à une accélération du rythme de la croissance en Tunisie. Zied Laadhari a justifié son appel par l'ensemble des défis rencontrés dont notamment le chômage massif des diplômés de l'enseignement supérieur. Pour le ministre du Commerce, la réalisation de cet objectif passerait également par

l'adoption d'un nouveau modèle de développement. En effet, la Tunisie est en état d'urgence économique avec une croissance faible qui n'a pas dépassé 1,2%, un déficit public qui a atteint un niveau abyssal à 6,5%, sans oublier le taux élevé du chômage estimé à 15%. L'appel du ministre du Commerce surgit au moment où les résultats provisoires de la croissance économique publiés par l'Institut National de la Statistique (INS) avec le niveau de croissance calculé à 1,2% au cours du premier semestre 2016 et qui reste

très loin des prévisions de croissance de 2% attendue pour l'exercice 2016. Cette croissance enregistrée est dès lors très timide, voire infime et est incapable de résorber le taux de chômage qui poursuit sa montée. S'y ajoute le nombre de chômeurs estimé à 15,6% de la population active. D'où l'obligation de booster le rythme de la croissance, de reprendre la production qui demeure le facteur déterminant de l'évolution du PIB et par ricochet de la croissance économique.

Kamel L./ agences

L'AC2A l'a confirmé

La voiture dorénavant plus chère

Page animée par Ali Zidane

Les prix des véhicules neufs devraient encore augmenter de 15 à 20% en 2017, a indiqué mardi le président de l'Association des concessionnaires automobiles algériens (AC2A), Sofiane Hasnaoui, en évoquant une éventuelle dévaluation du dinar et la hausse du prix d'acquisition auprès des constructeurs.

«Pour 2017, il y aura d'autres augmentations des prix des véhicules neufs. On s'attend à une dévaluation supplémentaire de 15% du dinar par rapport aux autres monnaies. Cela va donc se répercuter systématiquement sur les prix des véhicules neufs qui devraient augmenter entre 15 et 20%», a indiqué M. Hasnaoui lors du forum du site web d'informations Algérie Eco. Abordant aussi la flambée actuelle des prix des véhicules neufs, il a expliqué que cela résulte non seulement de la dévaluation de 30% du dinar depuis les deux dernières années, mais aussi du coût de certains équipements qui étaient optionnels auparavant mais devenus obligatoires en application du nouveau cahier des charges, notamment ceux liés à la sécurité (ABS-AirBag).

Pour le président de l'AC2A, les augmentations des prix attendues pour 2017 seront engen-

drées par les quotas d'importation des véhicules neufs prévus pour l'année prochaine.

A ce propos, il a expliqué que l'achat des véhicules neufs sera plus cher auprès des constructeurs à l'étranger du fait que ces derniers augmentent systématiquement les prix lorsque les commandes ne sont pas importantes.

S'agissant des perspectives du marché des véhicules neufs en Algérie et de la tendance de la demande locale, M. Hasnaoui a prévu une persistance des perturbations entre l'offre et la demande, qui devraient durer deux années, et ce, jusqu'à l'installation effective dans le pays d'une industrie mécanique locale avec une offre qui répondra suffisamment à la demande.

Selon lui, le marché algérien a un taux de pénétration des véhicules de 120 véhicules pour 1 000 habitants, un taux qu'il estime encore bas.

Néanmoins, le marché local devrait connaître un «renversement» positif une fois que l'offre locale sera plus conséquente, a prédit M. Hasnaoui qui a considéré que le marché avait de «bonnes perspectives de croissance», surtout que sur un parc avoisinant les 6 millions de véhicules, 65% ont plus de 10 ans d'âge.



Nissan

La nouvelle Micra, un changement radical



Design audacieux, intérieur accueillant, technologie de pointe et conduite stimulante : la nouvelle Nissan MICRA a tout pour vous offrir une expérience de conduite confortable et inédite. Conçue sans aucun compromis. La nouvelle Nissan MICRA, avec ses formes sculptées et dynamiques, sa finition soignée et

ses nombreux choix de personnalisation, est unique et à votre image. La technologie CHASSIS CONTROL de Nissan offre une conduite réactive et confortable en analysant et en s'adaptant en permanence aux conditions de la route. L'ACTIVE RIDE CONTROL utilise les freins sur chaque roue et ajuste le couple moteur pour limiter les mouve-

ments de caisse. Cela va vous assurer une meilleure stabilité de conduite. Le conducteur de la nouvelle Micra profitera d'une isolation acoustique de haut niveau, le trajet se fait en toute sérénité, même à vitesse élevée.

Les motorisations de la Nouvelle citadine polyvalente de Nissan, essence et diesel, vous proposent un compromis idéal entre performance et économie. Elles utilisent la technologie Stop/Start afin de réduire votre consommation et les rejets de CO2. Elle sera proposée en trois motorisations le 1.0 ess de 73 ch, le 0.9 I-GT ess de 90ch et le diesel en 1.5 DCI de 90 ch. Les blocs sont tous en Euro6. La nouvelle Micra sera présentée en mars 2017 à l'occasion du salon international de l'automobile d'Alger et sera commercialisée juste après la manifestation en avril prochain, selon Sofiane Hasnaoui, patron de Nissan Algérie.

Hyundai Motors

Nouvelle I30, l'identité visuelle de la marque

Pour l'édition 2016 du Mondial de l'automobile de Paris, le constructeur Hyundai Motors a présenté sa nouvelle Hyundai I30 qui a enregistré quelque changement au niveau de la face avant, l'habitacle mais aussi la partie arrière qui a connu également un lifting. Avec cette nouvelle face, Hyundai lance la 3^e génération de i30. Elle arbore la nouvelle identité visuelle de la marque avec la calandre à cascade que l'on retrouvera progressivement sur tous les modèles du constructeur. D'une longueur de 4,34 m, la i30 est dans la moyenne du segment. Elle propose une habitabilité tout à fait intéressante, tout comme le volume de chargement de 395 litres. La planche de bord a également été complètement revue. En son centre trône un écran multimédia tactile de 8 pouces possédant de nombreuses applications connectées. La dotation est tout simplement pléthorique avec par exemple le régulateur de vitesse adaptatif, le freinage



automatique d'urgence en cas d'obstacle avec détection des piétons, la caméra de lecture des panneaux routiers, l'alerte de véhicule dans l'angle mort, l'assistance active au maintien dans la file de circulation, l'alerte de trafic à l'arrière de la voiture lorsque l'on sort en marche arrière de son stationnement, l'alerte anti-somnolence, les sièges chauffants et ventilés, le volant

chauffant, la caméra de recul et 7 airbags.

Six motorisations seront proposées dès le lancement, trois essence et trois Diesel avec des puissances allant de 95 à 140ch. Une version sportive baptisée i30N coiffera la gamme courant 2017, annoncée au Mondial de Paris par le concept-car RN30.

DS au Mondial de Paris 2016 DS E-TENSE l'empreinte du futur de la marque



Située au cœur du stand, dans une ambiance immersive DS, se trouvent deux belles émotions pour les visiteurs.

Tout d'abord, l'exposition de DS E-TENSE. Alliant l'authenticité du savoir-faire artisanal à la créativité née d'outils numériques novateurs, cette voiture est le prisme par lequel l'avenir de DS prend vie, un avenir empreint de haute technologie et de raffinement. Les stylistes DS ont façonné ses moindres détails pour parfaire son allure sculpturale de GT performante. Personnalité avant-gardiste, DS E-TENSE exploite la technologie pour s'affranchir des carcans stylistiques. Emprunté à la couture et à l'architecture, le design paramétrique a permis d'ériger sa calandre voluptueuse et sa planche de bord futuriste. Les huit cents heures d'attention nécessaires à la confection de son habitacle et le concours du maroquinier MOYNAT, de l'horloger BRM Chronographes et du spécialiste acoustique FOCAL produisent une ambiance luxueuse incomparable. Outre sa silhouette inédite, DS E-TENSE s'épanouit pleinement grâce à sa chaîne de traction électrique performante d'une puissance de 402 chevaux et d'un couple de 516 Nm. Avec une autonomie de plus de 300 km, DS E-TENSE s'inscrit dans l'univers des GT à hautes performances.

Deuxième émotion, le show immersif ONLY YOU, le programme de services exclusifs présenté en première mondiale au Salon de l'automobile de Paris. Aux côtés de DS E-TENSE, le public sera au centre d'une projection à 360° qui le mènera dans le monde de DS. Un monde imprégné de sérénité, d'exclusivité. À ne pas rater !



Afghanistan

Jour de deuil à Kaboul pour l'Achoura après des attaques contre les chiites

■ *Ecrasée de chagrin au lendemain d'attaques contre deux mosquées qui ont fait au moins 16 morts, la communauté chiite de Kaboul dénonce un gouvernement incapable d'assurer sa sécurité en ces célébrations d'Achoura, principale commémoration annuelle du calendrier chiite.*



Ph. > D. R.

Un homme qui a perdu son père dans la première fusillade s'accrochait en pleurant hier, aux premières heures du jour, aux grilles closes de la mosquée de Karte Sakhi : de nombreux corps dont celui

d'un enfant au moins ont été sortis du lieu de culte dans la nuit et des dizaines de blessés évacués vers l'hôpital le plus proche, dont beaucoup de femmes et de fillettes. «*Tout le monde hurlait de terreur, quelques hommes ont*

réussi à s'enfuir mais je n'ai pas vu une seule femme capable de sortir de là», confie Sayed Solaiman, un jeune homme enroulé dans un foulard vert, la couleur de l'islam. D'après un bilan mis à jour à la mi-journée par le ministère de l'Intérieur, «*16 civils ont perdu la vie dont trois femmes et deux enfants et 54 ont été blessés dont 26 femmes*» dans deux attaques survenues simultanément. La Mission de l'ONU en Afghanistan (Manua) a pour sa part évoqué «*18 morts et plus de 50 blessés*» dans «*un attentat*». Selon le porte-parole du ministère, Sediq Sediqqi, la première attaque a été perpétrée par «*un assaillant déguisé en militaire qui a ouvert le feu*» sur les pèlerins. «*Au même moment un second homme pénétrait dans une mosquée proche, à Karte Char, prenant des otages*». Dans les deux cas les agresseurs ont été abattus par les forces spéciales et les otages

libérés, a-t-il précisé, sans distinguer les bilans de chacune des attaques. Personne hier n'avait revendiqué ces attentats. Les talibans (très majoritairement sunnites), qui mènent plusieurs offensives actuellement dans le pays, ont affirmé «*n'avoir rien à voir*» : «*Nous sommes profondément affectés par cette attaque contre des civils*», a affirmé sur Twitter leur porte-parole Zabihullah Mujahid – sans faire mention d'un deuxième attentat. Partout dans le monde la communauté chiite commémorait hier la mort de l'imam Hussein, petit-fils du prophète Mahomet, assassiné en 680 et dont la fin tragique constitue un épisode fondateur du chiisme. Pour les chiites afghans de la minorité hazara, cette commémoration porte doublement le voile noir du deuil. Les familles se pressent à l'hôpital au chevet de leurs proches, tel ce père qui veille sa fillette de 6 ans, tête bandée, plongée dans le coma. Ou cette mère et sa fille, toutes deux blessées, serrées dans le même lit. Allongée avec son fichu noué, la lèvre couturée, Saleha raconte à mi-voix : «*L'attaquant tirait sur tout le monde, il m'a touchée à la jambe. Heureusement mon fils s'est échappé en courant, car ce n'était pas le genre de type à l'épargner. Beaucoup d'enfants ont été blessés*». Au-delà de la stupeur, la colère gronde : «*Mais bien sûr les familles du président et des riches vivent à l'étranger. Ce sont les pauvres gens qu'on tue tous les jours*», reprend Saleha. Devant la mosquée de Karte Sakhi, les hommes se plaignent de l'absence de protection alors que la menace était connue : «*Après l'attaque on a vu*

arriver les forces de sécurité suréquipées : si elles avaient été là plus tôt elles auraient sauvé bien des vies», s'insurge Hamidullah, un quinquagénaire. Puis à l'adresse du gouvernement : «*Vous laissez les hommes, femmes et enfants se faire massacrer et vous espérez que les gens vont vous soutenir ?*» «*Cette nation dort ! il est temps que les communautés se retrouvent pour renverser ce gouvernement*», s'écrie à son tour Aminullah. La polémique avait déjà éclaté lors du dernier attentat contre la minorité hazara le 23 juillet à Kaboul : deux kamikazes avaient ciblé une manifestation pacifique, faisant 84 morts et plus de 130 blessés. L'organisation État islamique avait revendiqué le massacre, son premier coup d'éclat au cœur de la capitale.

Les commémorations de l'Achoura avaient déjà été frappées en décembre 2011 : un attentat suicide contre une autre mosquée chiite de Kaboul, à Mourad Khani, avait fait plus de 80 morts et 160 blessés.

Par un communiqué, mardi soir, le président afghan Ashraf Ghani a condamné l'attentat de Karte Sakhi, évoquant un «*crime contre l'humanité*» et assuré «*la population que le gouvernement prendra toutes les mesures en son pouvoir pour garantir la sécurité au cours de la célébration d'Achoura*» hier.

La minorité des Hazaras, qui compte trois millions de personnes, a été persécutée pendant des décennies et des milliers de ses membres ont été tués à la fin des années 1990 par Al-Qaïda et les talibans, majoritairement des pachtounes sunnites.



Points chauds

Abandon

Par Fouzia Mahmoudi

Rien ne va plus dans la campagne présidentielle aux États-Unis où les candidats sont détestés et méprisés par le public américain et où jamais des candidats à la fonction suprême n'avaient démontré autant de bassesse dans leur obsession de faire du tort et de décrédibiliser l'adversaire. Tant et si bien qu'après plusieurs mois de critiques plus ou moins molles, la direction et une majorité de cadres d'importance du Parti républicain ont décidé ces derniers jours, à la suite de nouvelles révélations sur Donald Trump et sa misogynie désormais légendaire, de ne plus soutenir le candidat. Que cela soit Paul Ryan, président de la Chambre des représentants des États-Unis depuis 2015, ou encore John McCain, ancien candidat à la présidentielle face à Barack Obama en 2008, tous se désolidarisent et refusent désormais de voter pour celui qui a pourtant été choisi fin août pour représenter officiellement le Parti républicain. Une décision qui avait déjà été contestée à l'époque par de nombreuses personnalités conservatrices qui s'étaient élevées contre Donald Trump. Mais aujourd'hui c'est ce dernier qui crie à l'assassinat politique en accusant son parti de le saboter en vue du scrutin du 8 novembre prochain. Le milliardaire républicain a en effet accusé l'homme fort du Congrès, Paul Ryan, d'avoir «*manqué de loyauté*» quand il a annoncé la semaine dernière qu'il ne le défendrait plus, de peur de perdre non seulement la course à la Maison-Blanche mais aussi le contrôle du Congrès. Le magnat de l'immobilier s'est cependant réjoui qu'«*on lui ait enlevé les menottes*». «*Je peux maintenant me battre pour l'Amérique comme je veux*», a affirmé le candidat qui, un temps, avait songé se présenter comme indépendant et a des relations notoirement difficiles avec la direction du parti. Bride lâchée, Trump s'en est pris au très respecté sénateur John McCain, le qualifiant de «*grossier*». Il «*m'a supplié de le soutenir pendant ses primaires (je l'ai fait et il a gagné) puis il m'a lâché à cause de remarques de vestiaire !*», s'est agacé le promoteur. Son équipe de campagne a elle aussi adopté un ton hargneux dans une publicité s'en prenant à la santé de Clinton. Entre défilés nord-coréens et prisonniers du groupe État islamique, on y voit l'ancienne secrétaire d'État qui tousse puis qui chancelle après un malaise le 11 septembre. Le candidat a tenté, lors de sa très violente joute verbale télévisée dimanche contre Hillary Clinton, de recoller les morceaux de deux semaines de controverses continues sur ses impôts et son comportement machiste. Mais la victoire à la présidentielle s'annonce, a affirmé Donald Trump lui-même mardi, en accusant son propre camp : «*C'est dur de bien faire quand Paul Ryan et les autres vous apportent zéro soutien !*» Il a même estimé que les démocrates étaient «*beaucoup plus loyaux entre eux*» que les républicains. Reste à savoir si cette solidarité des démocrates sera suffisante d'ici novembre, car même si pour le moment Hillary Clinton jouit d'une confortable avance sur son adversaire, ce dernier a promis des «*révélations dévastatrices*» pour l'ancienne secrétaire d'État. Que cela s'avère être une tempête dans un verre d'eau ou un véritable scandale, tous attendent de pied ferme le contenu de ces révélations qui, Trump en est certain, renverseront la situation et lui permettront de gagner une longueur d'avance sur la démocrate.

F. M.

Grande-Bretagne

Fronde judiciaire contre le Brexit

Les plus hauts magistrats d'Angleterre vont se pencher à partir d'aujourd'hui sur des recours contre la décision de la Première ministre Theresa May de lancer la procédure du Brexit sans consulter le Parlement. Ces actions en justice ont été introduites par des citoyens aux profils très hétéroclites, allant du coiffeur à la gestionnaire de fonds de pension. Theresa May les accuse de vouloir «*contourner*» le résultat du référendum du 23 juin, qui a vu les Britanniques opter à 52% pour sortir de l'Union européenne. Eux estiment que le vote était «*consultatif*» et doit être avalisé par les élus au Parlement, ou encore que seul le Parlement peut défaire des droits accordés aux Britanniques en tant que citoyens européens. «*C'est le Parlement qui nous a fait entrer dans l'Union européenne et seul lui peut nous en faire sortir*», explique l'un de leurs avocats, John Halford. Certes, les députés ont accepté le résultat du référendum - même si la majorité d'entre eux ont milité pour rester dans l'UE. Mais des débats sur la question du Brexit au parlement pourraient prendre des mois, et

retarder le processus. D'autant que certains élus, en particulier l'opposition travailliste, veulent peser sur les termes de la sortie, craignant qu'elle soit trop brutale. Or Mme May a annoncé qu'elle voulait enclencher avant fin mars 2017 l'article 50 du Traité de Lisbonne, préalable aux négociations de divorce qui doivent durer deux ans maximum. Elle argue que mettre en œuvre le Brexit est une prérogative de l'exécutif qui ne requiert pas l'approbation du Parlement. Les premiers recours ont été introduits par un coiffeur de 37 ans, Deir Dos Santos, et la co-fondatrice du gestionnaire de fonds SCM Direct, Gina Miller. Un autre a ensuite été déposé par un groupe se faisant appeler «*citoyens ordinaires*». «*Mon client a été très surpris que la Première ministre l'accuse de vouloir subvertir la démocratie*», a déclaré l'avocat de M. Dos Santos, Dominic Chambers, à l'AFP. Selon lui, son client n'a même pas voté pour rester dans l'UE. «*Il accepte totalement le résultat du référendum. Mais il ne constitue qu'une des étapes nécessaires*». Signe des tensions qui persistent dans un pays qui s'est déchiré

pendant des mois sur la question européenne, M. Dos Santos préfère se faire discret après avoir reçu des menaces sur les réseaux sociaux. Des manifestants ont également campé devant les bureaux des avocats des plaignants, dont celui constitué par Graham Pigney, expatrié en France et qui se dit «*Européen convaincu*». Avec son fils de 22 ans Rob, qui vit à Gibraltar, un arboriculteur du Pays de Galles et un étudiant londonien, ils ont rassemblé près de 150 000 livres (164 000 euros) auprès de donateurs pour se pourvoir en justice. «*Le Parlement a donné aux citoyens britanniques certains droits fondamentaux comme la liberté de mouvement (...) et seul le Parlement peut les en priver*», a déclaré à l'AFP M. Pigney, un ancien directeur informatique. Au lendemain du référendum, de nombreux citoyens britanniques déçus du résultat avaient cherché un moyen légal de le faire annuler. Cela semble aujourd'hui très improbable mais Theresa May accuse les auteurs des recours de viser en fait le même but.



Le ministre met de l'ordre dans le budget de la culture

Un cahier des charges pour un suivi des dépenses des festivals

■ Le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, a annoncé, à Alger, l'élaboration d'un «cahier des charges pour un suivi minutieux des dépenses» des festivals organisés à l'échelle nationale.

Par Adéla S.

Lors d'une séance de travail avec les directeurs de wilaya des maisons de la culture, organisée par le ministère en présence des cadres et responsables du secteur, M. Mihoubi a indiqué que ces derniers étaient tenus de gérer leurs activités «en fonction des ressources financières disponibles» et de «se conformer» aux directives émanant de l'Administration centrale concernant la rationalisation des dépenses et la gestion des ressources financières.

En mai dernier, il avait fixé à 77 les festivals après une révision du budget et de la durée de chaque manifestation. Tous les festivals internationaux ont été maintenus et ont bénéficié de la priorité, ainsi que 31 nationaux et 18 régionaux et ce, après une réorganisation comptant 186



Ph. > D. R.

festivals. Il avait également affirmé que dans le cadre de la politique de «rationalisation des dépenses», il y aura une lutte contre la culture de la rente particulièrement lors des manifestations culturelles qui, souvent, font prévaloir la quantité sur la qualité.

D'autre part, M. Mihoubi a appelé les directeurs des maisons de la culture à rechercher de «nouvelles sources de financement» parmi les particuliers afin de contribuer au financement des activités culturelles, soulignant que les walis et les collectivités locales «ont exprimé leur disposition» à faciliter les missions des entreprises culturelles. Il a rappelé, en outre, la nécessité d'«aplanir les obstacles bureaucratiques administratifs» et de «se rapprocher davantage» de l'environnement artistique notamment les acteurs culturels, estimant important la coopération et la coordination avec les directeurs de la culture des différentes wilayas et les établissements culturels. Le ministre de la Culture avait appelé dimanche, lors d'une séance de travail similaire avec les directeurs de la culture des wilayas, à trouver de «nouvelles sources de financement» via des partenaires privés au lieu de compter entièrement sur le budget du ministère de la Culture.

A. S./APS

Festival d'Annaba du film méditerranéen

William Shakespeare célébré

Les films «Bill» de Richard Bracewell et «Much ado about nothing» de Kenneth Branagh ont été projetés lundi à la cinémathèque d'Annaba dans le cadre du programme international «Shakespeare Lives en 2016», initié par le British Council pour les 400 ans de la disparition du dramaturge, et réalisé en collaboration avec le Festival d'Annaba du film méditerranéen (FAFM). Célébrant l'œuvre de William Shakespeare et son affluence sur l'art moderne, le programme «Shakespeare Lives en 2016», a débuté avec la projection du film «Bill» en présence de son réalisateur Richard Bracewell, de l'ambassadeur du Royaume-Uni en Algérie, Andrew Nobel, de la directrice du British Council Sandra Hamrouni et de l'écrivain et critique cinéma Ahmed Bedjaoui. Sorti en

salles en septembre 2015, «Bill» est une comédie qui raconte comment un piètre joueur de luth, a quitté sa famille cherchant gloire et fortune pour devenir un dramaturge mondialement connu. Par son lot d'humour et de tragédies, le film d'une heure et 34 minutes se veut fidèle aux codes de l'univers de Shakespeare et montre une des facettes les plus méconnues du barde britannique. Le public cinéophile de la cinémathèque a pu découvrir par la suite le long métrage «Much ado about nothing» (Beaucoup de bruit pour rien) du réalisateur britannique Kenneth Branagh, une adaptation de la pièce éponyme de Shakespeare. Mettant en scène plusieurs stars du 7^e art, comme Denzel Washington, Keanu Reeves ou encore Michael Keaton, cette comédie romantique

relate les péripéties amoureuses de Claudio et de Benedict, campés respectivement par Robert Sean Leonard et Kenneth Branagh, fidèles compagnons de Don Pedro (Denzel Washington) prince d'Aragon, avec leurs lots de trahisons et de ruses. Par l'universalité des thèmes qu'elle aborde, cette adaptation cinématographique de 1993 reste, de l'avis des connaisseurs du monde du 7^e art, «le parfait exemple de l'œuvre impérissable de cet auteur de génie». Le programme «Shakespeare Lives en 2016» se poursuivra au FAFM jusqu'à mardi, avec la tenue à la cinémathèque du workshop «mise en scène, du script à l'écran», un atelier sur l'adaptation cinématographique du théâtre de William Shakespeare, animé et dirigé par Ahmed Bedjaoui. **Racim C.**

Dans le cadre du programme patrimoine

Un total de 18 projets financés

Dix-huit projets de préservation du patrimoine culturel ont été financés à l'échelle nationale dans le cadre du «Programme Patrimoine» initié dans le cadre de la coopération entre l'Algérie et l'Union européenne, a annoncé lundi à Tizi-Ouzou le directeur du programme. Selon Zoheir Ballalou, qui intervenait lors d'un séminaire sur la sauvegarde de patrimoine artisanal organisé au siège de l'APW, ce programme doté d'un montant de 24 millions d'euros, a déjà permis de financer plusieurs projets de préservation et de valorisation du patrimoine culturel. Dans la wilaya de Tizi-Ouzou, c'est l'Association de développement local solidaire (ADELS) qui a bénéficié d'une

subvention d'un peu plus de 4 millions de dinars, pour un projet dénommé Codesol, de préservation et de valorisation de l'artisanat traditionnel, initié dans la daïra de Boghni, à une trentaine de kilomètres au sud de Tizi-Ouzou. Le présidente d'ADELS, Wahiba Chellal, a expliqué que ce projet a pour objectif de lutter contre la perte des savoir-faire traditionnels et la menace de disparition de certains métiers en valorisant socialement et économiquement l'activité artisanale. Elle a rappelé que ce projet, lancé en 2015 pour une durée de deux ans, en partenariat avec les associations «Touiza Solidarité» de l'île de France et de Marseille (France), a touché des artisans activant dans les

métiers du tissage, de la poterie, de la vannerie, de la broderie et de la bijouterie. Les participants à Codesol ont aussi bénéficié de formations sur la création de micro-entreprises, différents métiers traditionnels, le design, et de missions d'appui sur l'entrepreneuriat féminin pris en charge par l'association Touiza de l'île-de-France, a ajouté M^{me} Chellal. S'agissant des autres projets financés par le programme Patrimoine, dix ont trait à l'identification, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel. Il s'agit, entre autres, de la sauvegarde de quatre collections de manuscrits dans la région du M'zab, la reconstitution et la valorisation des anciens métiers de la vallée d'El Ouata

(Béchar) et la restauration du site historique de Notre Dame de Santa Cruz (Oran). Six autres projets ont été subventionnés dans le cadre des actions portées par des associations, dont la valorisation et la sauvegarde du patrimoine oral par les pratiques artistiques (Boussaâda), l'utilisation des nouvelles technologies pour la participation à la sauvegarde et à la promotion du patrimoine culturel immatériel de l'oralité amazighe (Oran). Pour les deux projets restants, il s'agit de Codesol et d'une formation sur le savoir-faire traditionnel de la maçonnerie et production de matériaux locaux de construction (Ouargla), a souligné M. Ballalou.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Palais des raïs (Bastion 23, Alger) :

Jusqu'au 27 octobre :

Exposition «Cartographie des forteresses d'Oran» du Centre géographique de l'armée espagnole.

Galerie Ezzou'art

Jusqu'au 14 octobre :

Exposition collective des artistes plasticiens Sneak, Lmmt Splntr et Chawki Atia sous le thème «the Past».

Projection films aux Issers

L'ONCIC met en exécution un programme de projection de films algériens à la salle des Issers, dans la wilaya de Boumerdès.

Du 6 au 19 octobre :

Projection de «Machahou» de Belkacem Hadjadj à raison de trois séances : 14h-17h-20h.

Du 20 octobre au 5 novembre :

Projection du long métrage «Zabana!» de Saïd Ould-Khelifa à raison de trois séances : 14h-17h-20h.

Musée national du Bardo Jusqu'à la fin de l'année : Exposition «L'Algérie dans la préhistoire. Recherches et découvertes récentes».

Coup-franc direct

Honte à vous !

Par Mahfoud M.

Les joueurs de l'EN seraient devenus, par la force des choses, des décideurs et semblent être pour beaucoup dans le départ du coach national, le Serbe Milovan Rajevac. Ils auraient fait circuler une pétition dans laquelle ils demandaient son départ du fait que le courant ne passait pas et qu'ils ne s'entendaient pas bien avec lui notamment avec le handicap de la langue. On a beau dire que le football a un langage universel, la réalité est là et le problème de la langue ne peut pas être résolu aussi facilement. Toutefois, ce qui reste frappant c'est ce que nous avons entendu ça et là concernant ce conflit entre les joueurs et le coach. Ainsi, ces joueurs ont tout fait pour faire sauter le verrou et auraient même déclaré au patron de la FAF qu'ils seraient prêts à se sacrifier au mois de novembre prochain à Lagos et revenir avec les trois points face au Nigeria à condition de débarquer Rajevac. Ils ont fait dans le chantage tout court, alors que le rôle du joueur et de se donner à fond sur le terrain sans tricher et appliquer les consignes du coach. Ces joueurs ont-ils levé le pied pour débarquer le technicien serbe ? On n'ira pas jusqu'à penser cela, mais ce qu'ils ont fait est honteux puisque cela sous-entend qu'ils pouvaient bien se donner à fond aussi face au Cameroun mais qu'ils ne l'ont pas fait.

M. M.

Ligue I Mobilis (7^e journée)

Un derby sans saveur, le MCO en danger

LA PREMIÈRE partie de la 7^e journée de la Ligue I Mobilis nous propose certains matchs très intéressants à suivre, sauf que pour certains l'enjeu devrait l'emporter sur le jeu. C'est le cas du derby algérois qui opposera le Mouloudia d'Alger à l'USM Alger et qui se jouera au stade



Mustapha-Tchaker de Blida à huis clos. Le derby perd de sa saveur puisqu'il sera délocalisé, en plus du fait qu'il se jouera sans la présence du public qui fait généralement le charme de ce genre de matchs. Le Mouloudia aura fort à faire lors de cette rencontre face au leader du championnat qui ne souhaite pas laisser du terrain et fera tout pour l'emporter et garder sa position de leader. Les Vert et Rouge savent ce qui les attend et n'ont pas droit à l'erreur s'ils souhaitent revenir dans la course à une place sur le podium. Les poulains de Cavalli, eux, sont plus que jamais décidés à aligner un autre succès qui leur permettra de garder le cap et rester à cette première place au classement général. De son côté, le MC Oran qui est à la deuxième place aura un déplacement périlleux à effectuer et donnera la réplique à la formation du CA Batna qui a un besoin pressant de points et fera tout son possible pour l'emporter. Les Hamraouas tenteront quand même de revenir au moins avec le point du nul. Aujourd'hui, le NAHD, troisième au classement général, fera un court déplacement pour rendre visite à l'O Médéa et fera tout pour revenir avec un résultat probant qui lui permettra de rester sur le podium, ce qui n'est pas évident quand on connaît la détermination des Olympiens à vouloir sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent, d'autant plus qu'ils n'ont que quatre petits points dans leur escarcelle. Vendredi, le CR Belouizdad accueille le CS Constantine au stade du 20-Août d'Alger et fera tout pour empocher les points du match pour se reprendre après la défaite concédée à l'extérieur de ses bases. Les Sanafirs, quant à eux, souhaitent réussir leur come-back et donc tenter de revenir au moins avec le point du nul qui reste dans leurs cordes avec un peu plus de concentration. Enfin, la lanterne rouge, qui a soldé ses comptes et débutera à zéro après avoir entamé la saison avec moins six points affronte l'ES Sétif avec la détermination de marquer donc les trois vrais points de la saison pour essayer d'amorcer son sauvetage bien que cela ne sera pas facile devant une équipe sétifienne décidée à réussir un résultat probant.

M. M.

LE PROGRAMME :

Jeudi 13 octobre 2016 :
MCA-USMA (19h à huis clos à Blida)
OM-NAHD (16h)
Vendredi 14 octobre 2016 :
CAB-MCO (15h)
CRB-CSC (16h)
RCR-ESS (16h)

Equipe nationale Rajevac part, Courbis fortement pressenti

■ Coup de théâtre au sein de l'équipe nationale de football, avec cette décision de séparation à l'amiable entre la FAF et le sélectionneur national, le Serbe Milovan Rajevac, consécutivement au faux pas à domicile à Blida face aux Lions Indomptables du Cameroun pour le compte de la première journée des éliminatoires du Mondial russe.

Par Mahfoud M.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, dans un souci de débloquer la situation avec le coach national, a décidé de se réunir avec Rajevac, et s'est entendu avec lui sur un divorce à l'amiable surtout après avoir pris connaissance des différends qu'il a eu avec des joueurs-cadres de la sélection avec lesquels le courant ne passait pas. Le patron de la FAF a décidé donc de passer à l'acte en demandant à Rajevac de rompre le contrat qui le liait à la Fédération d'autant que la situation sera encore plus difficile lors de la deuxième journée où l'EN sera contrainte de donner la réplique au Nigeria qui est revenu avec les trois points de son déplacement en Zambie. La situation paraissait délicate, le président Raouraoua craignant une implosion du vestiaire si le Serbe s'entêtait à vouloir continuer avec des joueurs qui ne pouvaient plus assimiler sa manière de travailler, d'autant plus que le courant ne passait plus en raison du manque d'échange mais aussi



Rajevac a été victime de son incompréhension

à cause de l'obstacle de la langue. Pour ce qui est de sa succession, des sources proches de la FAF parlent avec instance du Français Roland Courbis, qui a eu déjà à travailler en Algérie après avoir pris en main l'USMA. Ce dernier qui entre-temps avait eu une petite pige au Nigeria est revenu ensuite en France pour entraîner successivement, Montpellier et Rennes. Raouraoua devrait le rencontrer ce vendredi à Paris pour trouver un accord défi-

nitif. Toutefois, Courbis n'est pas le seul technicien sur les tablettes de Raouraoua puisqu'on parle aussi de Laurent Blanc, Belmadi, Wilmots, Leekens, Garcia, Fernandez et Le Guen. Un seul dénominateur commun entre tous ces techniciens est le fait qu'ils parlent français, et l'obstacle de la langue ne se posera plus.

M. M.

Gernot Rohr

«Le Nigeria a besoin de 11 points pour se qualifier»

Le conseiller technique de la sélection nationale du Nigeria, Gernot Rohr, a estimé que son équipe aura besoin de 11 points dans le «groupe de la mort» pour se qualifier pour la sixième fois à la phase finale de la Coupe du Monde 2018 en Russie. «Je pense que nous avons besoin de 11 points pour être le premier du groupe, mais toutes les équipes ont une bonne chance de se qualifier (pour la Coupe du Monde)», a déclaré Rohr lors d'une conférence de presse. Les Super Eagles ont remporté trois précieux points contre la Zambie (2-1) dimanche à Ndola en match de la première journée des qualifications du Mondial 2018 avant d'ac-

cueillir l'Algérie le 12 novembre prochain à Uyo. «Nous savons tous qu'il est très difficile de gagner un match dans les éliminatoires surtout en déplacement. Mais nous l'avons fait», a-t-il indiqué. Le technicien franco-allemand a ajouté que malgré cette victoire, les Super Eagles ont besoin de s'améliorer avant d'affronter l'Algérie lors de la seconde journée. «Nous avons beaucoup de travail à faire. Nous avons quelques problèmes et nous devons être mieux dans certaines situations défensivement et offensivement. Nous n'avons pas tiré, mais nous avons obtenu les trois points de la victoire. Attendons le prochain match

contre l'Algérie dans un mois à Uyo», a-t-il dit. L'ancien sélectionneur du Gabon et du Niger a estimé, d'autre part, que son équipe avait baissé de rythme en seconde période à cause de la fatigue et de la chaleur. «Ce fut un bon match de football contre la Zambie, les deux équipes voulaient gagner. Lors de la première période, nous avons obtenu ce que nous espérions, nous avons bien joué et nous avons marqué deux buts. En seconde mi-temps, la Zambie était la meilleure équipe sur le terrain», a-t-il fait remarquer. «Nous étions un peu fatigués en seconde période en raison des efforts physiques déployés en première période».

Ligue II Mobilis (6^e journée)

Le PAC pour un autre succès

Le leader de la Ligue II Mobilis, le Paradou AC, se rend chez le nouveau promu, le GC Mascara avec la détermination de revenir avec les trois points du succès qui lui permettront de garder sa confortable première place. Certes, cela ne sera pas facile, sachant qu'il s'agit d'un déplacement à l'extérieur de ses bases, mais cela n'est pas impossible quand on connaît la capacité des coéquipiers de Benghit de bien négocier les sorties, comme cela s'est vérifié face à des formations plus difficiles. De son côté, la JSM Béjaïa, qui compte le même nombre de points que le PAC, devrait aussi effectuer un déplacement périlleux, étant donné qu'elle croisera le fer avec l'Amel Boussaâda qui ne compte pas laisser filer des points à domicile. Les Bougiotes sont conscients de ce qui les attend et savent qu'ils doivent se sacrifier pour obtenir un bon résultat. La JSM Skikda qui se positionne à la troisième place, aura fort à faire lors de cette journée étant donné qu'elle rend visite à l'ASM Oran qui a besoin d'un déclic après un début laborieux. Les gars de la Medina Djedida savent qu'ils ne

peuvent pas continuer de la sorte et qu'ils se doivent de prendre les trois points pour s'en sortir sinon cela se compliquera davantage pour eux. L'ASO Chlef, qui reste aussi l'un des candidats à l'accession en Ligue I, devra l'emporter face au MC Saïda à domicile, dans un derby passionnant, pour garder le cap et rester tout proche du groupe de tête. Enfin, le derby de la Mitidja entre le RC Arba et l'USM Blida devra être grandement disputé entre deux formations qui tentent de se reprendre pour se relancer dans la course à l'accession ce qui ne sera pas une mince affaire.

M.M.

LE PROGRAMME :

Vendredi 14 octobre 2016 :
ASO-MCS (17h)
GCM-PAC (16h)
USB-MCEE (16h)
WAB-CRBAF (16h)
ASMO-JSMS (16h)
ABS-JSMB (16h à huis clos)
ASK-CABBA (15h)
RCA-USMB (Samedi 15 octobre à 18h)

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Rome

Un Algérien troisième dans un concours international de la pizza

LE PIZZAIOLO algérien Mourad Beghoura a été classé à la troisième place dans un concours international de la pizza organisé à Rome les 4 et 5 octobre derniers, ont indiqué les organisateurs.

Mourad Beghoura était en lice dans la catégorie «pizza frita», la version napolitaine de la pizza, préparée par le pizzaiolo algérien à base de crevettes, de sauce rouge et de mozzarella, un fromage typique de la région de Naples (sud de l'Italie).

La première place est revenue à une concurrente italienne, alors qu'un Français s'est classé deuxième au même concours dédié à la pizza, un des plats italiens les plus connus et les plus appréciés à travers le monde.

150 candidats d'une quinzaine de pays participaient au concours ouvert dans différentes variantes de la pizza dont la «Calzone», la «Magherita» et la «Marinara».

Mourad Beghoura, 33 ans, a participé à plusieurs concours internationaux de la pizza, notamment en Italie et en France.

O. N.

Association de défense des intérêts des consommateurs de Béjaïa

Son président comparait le 18 du mois pour plusieurs plaintes

LA LIGUE Algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a «appelé» dans un communiqué de presse qui nous a été transmis avant-hier «la société civile et la population à une large mobilisation pour sauvegarder les acquis arrachés par des hautes luttes et à exiger le respect du droit et l'abandon de toutes les poursuites judiciaires qui pèsent sur le militant associatif Yanis Adjlia qui fait l'objet de plusieurs plaintes dont celle du président de l'APC de Béjaïa» en vue de la dissolution des associations dirigées par le mis en cause, diffamation, faux et usage de faux, incitation à attroupement, etc. La première affaire est, pour rappel, passée avant-hier devant le tribunal administratif et «on connaîtra le verdict dans les jours à venir», selon le vice-président de la LADDH, Saïd Salhi. «La LADDH qui suit de près cette affaire exprime toute sa solidarité avec le militant associatif Yanis Adjlia et les associations ADIC et Cité CNS de Béjaïa menacées de dissolutions et se prépare d'ores et déjà à suivre ces procès et à se joindre à toutes les initiatives citoyennes de solidarité», annonce-t-on. La LADDH s'étonne du «harcèlement» dont il fait l'objet. Pour elle, «le militant associatif n'a exercé, pourtant, que son mandat en tant que responsable d'associations et défenseur des droits des citoyens dans le cadre des associations qui ont pour objectifs la défense des droits des citoyen(ne)s et l'intérêt général». Le militant associatif Yanis Adjlia, président de l'Association de défense des droits des consommateurs (ADIC) et de l'association de

quartier la Cité CNS de Béjaïa, a comparu avant-hier devant le tribunal administratif en tant que président des dites associations, suite à une plainte déposée par le maire de Béjaïa en vue de la dissolution de ces associations. Le même militant associatif comparaitra le 18 octobre 2016 devant le tribunal de Béjaïa mais cette fois-ci pour répondre à trois autres poursuites judiciaires sous le chef d'inculpation «d'incitation à attroupement actionnées encore par le maire de Béjaïa dans l'affaire du réaménagement par l'APC de la statue du soldat inconnu contesté par les citoyens, une autre plainte dont on ne connaît pas encore l'auteur est déposée suite au rassemblement devant la wilaya pour dénoncer la hausse des prix du transport à Béjaïa, une dernière plainte est déposée par un promoteur immobilier sous le chef d'inculpation de diffamation et usage de faux pour une pétition lancée par les habitants de la Cité CNS contre le détournement d'un espace vert au profit d'une promotion immobilière», lit-on dans le communiqué. Pour la Ligue de la défense des droits de l'homme (LADDH), «ces procès en série renseignent de l'acharnement et du harcèlement de l'administration à l'encontre du militant associatif et visent, en fait, le musellement des associations qui sont en flagrante contradiction avec les droits d'association, d'organisation et d'expression pourtant garantis par la loi et les pactes internationaux ratifiés par l'Algérie», souligne les rédacteurs de la déclaration.

Hocine Cherfa

LA CRISE LIBYENNE TOUJOURS SANS ISSUE



10^e anniversaire de l'assassinat de Rabah Aissat

Le FFS réclame la vérité

■ Il y a dix ans, Rabah Aissat, président de l'Assemblée populaire de wilaya de Tizi Ouzou, était assassiné par un individu armé alors qu'il jouait aux dominos au café de son village natal à Ain Zaouia (35 km au sud de Tizi Ouzou).

Par Hamid M.

Pour commémorer ce triste anniversaire son parti, le Front des forces socialistes (FFS), a organisé, hier, une cérémonie de recueillement sur sa tombe. Les membres de l'instance présidentielle du parti ont assisté à la commémoration, dont le premier secrétaire national, Abdelmalek Bouachafa. Des élus locaux dont le président de l'APW, Mohamed Klacheche, et des responsables du FFS à l'échelle locale étaient également présents. Des gerbes de fleurs ont été déposées sur la tombe et les représentants des instances du FFS, de la famille et des amis du défunt ont tour à tour pris la parole pour saluer la mémoire de Rabah Aissat quant à son engagement citoyen et politique tout au long de son parcours dans les rangs de son parti. Le premier secrétaire national du FFS a saisi l'occasion pour réitérer l'attachement de son parti et demandé à ce que toute la lumière soit faite sur les circonstances exactes de l'assassinat de Rabah Aissat. Ce dernier, alors président de l'Assemblée populaire de la wilaya de Tizi Ouzou, a été assassiné dans un attentat terroriste, le jeudi 12 octobre 2006, alors qu'il était attablé dans un café maure avec des amis à Ain Zaouia pour une soirée ramadhane. L'auteur de l'attentat, un jeune, a surgi de nulle part pour

aller droit vers la table où avait pris place Rabah Aissat avant de le cribler de balles, puis tirer en l'air et prendre la fuite vers une destination inconnue. Evacué dans un état grave vers l'hôpital de Drâa El Mizan, Rabah Aissat a rendu l'âme dans la même nuit, succombant à ses blessures. A noter, enfin, que l'Assemblée populaire de wilaya, qu'il avait dirigée de 2002 à 2006, tiendra aujourd'hui jeudi à la maison de la culture

Mouloud- Mammeri de Tizi Ouzou un colloque en sa mémoire en ouverture de la cérémonie officielle de remise du prix du village le plus propre de la wilaya qu'elle organise chaque année à l'occasion de ce triste anniversaire. A cette occasion, ses amis et des militants de son parti témoigneront sur les grandes qualités humaines du défunt.

H. M.

Le réseau qui était derrière démantelé à Béjaïa

Cambriolages en série de cabinets médicaux et cliniques privées

UN RÉSEAU spécialisé dans les cambriolages de cliniques et cabinets médicaux privés a été démantelé par les éléments de la police judiciaire de la 3^e sûreté urbaine ces derniers jours. L'arrestation a eu lieu suite à une enquête lancée en réponse à une plainte déposée par K.H. le 2 octobre dernier sur un cambriolage par escalade et effraction dont a fait l'objet son laboratoire d'analyses médicales sis à la cité des 600 logements. Les auteurs du vol ont dérobé une somme d'argent qui se trouvait dans la caisse de la régie et autres matériels. L'enquête lancée sur la base des prélèvements effectués a abouti à l'identification des individus auteurs du cambriolage, à savoir A.H. 20 ans, B. A. 22 ans et un mineur, en l'occurrence, I.A. âgé de 16

ans. Ces individus natifs de Béjaïa ont ciblé plusieurs cabinets médicaux et cliniques par le passé, notamment un cabinet spécialisé en maladies pneumo-physiologiques appartenant au D.S.M., le cabinet du D.B.Y. spécialisé dans les maladies gastro-entérologiques, le cabinet du D.I.M.CH spécialisé en pédiatrie et la pharmacie de M^{me} A.S. Ce réseau, qui utilise le même mode opératoire, était également derrière la tentative de vol d'une annexe de l'agence de l'Algérienne des eaux (ADE). Présentés devant le parquet, le principal mis en cause, en l'occurrence A.H., a été placé sous mandat de dépôt et les deux autres malfaiteurs I.A. (mineur) et B.A. ont été placés sous contrôle judiciaire.

Hocine C.